



## LE PROGRAMME . . .

Ce programme est le fruit de la réflexion, en assemblées et en groupes de travail, des adhérents et candidats de la liste **Visions DEMAIN**. Il a été élaboré selon les principes d'organisation participative et reprend les objectifs et priorités de la Déclaration, que vous pouvez consulter sur le site internet :[www.visonsdemain.com](http://www.visonsdemain.com)

Il s'articule en deux grands axes :

La PARTICIPATION CITOYENNE : permettre à chaque Visétois de s'impliquer dans la vie de la commune et gérer le bien commun de façon plus transparente et participative.

La TRANSITION et la QUALITE DE VIE : aider chacun à mettre en œuvre des changements positifs pour lui, pour les autres et pour l'avenir ; améliorer la qualité de vie pour – mais surtout avec – les habitants des diverses entités et en mettant l'accent sur l'éducation.

Nos propositions, présentées en objectifs à atteindre, sont suivies du développement de quelques projets locaux plus spécifiques, de Cheratte à Lanaye.

<b>1. DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE .....</b>	<b>4</b>
<i>Être à l'écoute.....</i>	4
<i>Informier.....</i>	5
<i>Encourager la participation.....</i>	5
<b>2. S'ENGAGER ENSEMBLE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....</b>	<b>7</b>
DES PROJETS CONCRETS .....	7
<i>Faciliter l'accès pour tous à des produits locaux, équitables, durables, sains .....</i>	7
<i>Porter le dynamisme économique local.....</i>	9
<i>Accentuer la convivialité et la solidarité.....</i>	9
<i>Améliorer la sécurité et de bien-être dans l'espace public .....</i>	10
<i>Permettre aux citoyens d'améliorer leur cadre de vie .....</i>	11
<i>Tendre vers la gratuité à l'école .....</i>	12
DES THÉMATIQUES INCONTOURNABLES .....	12
<i>Développer une alimentation et une agriculture saines et locales.....</i>	12
<i>Contribuer à la transition énergétique .....</i>	13
<i>Repenser la mobilité .....</i>	14
<i>Développer un tourisme durable et participatif mettant en valeur le patrimoine local.....</i>	17
<b>3. PROTÉGER ET HUMANISER LE CADRE DE VIE .....</b>	<b>20</b>
<i>Protéger et améliorer de l'environnement urbain et naturel .....</i>	20
<i>Apporter une meilleure maîtrise de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.....</i>	21
<b>4. RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE, LA SOLIDARITÉ ET LE VIVRE ENSEMBLE .....</b>	<b>22</b>
<i>Réorganiser la politique de cohésion sociale .....</i>	23
<i>Nos principes directeurs .....</i>	23
<i>Services communaux (CPAS).....</i>	23
<i>Service à la collectivité.....</i>	23
<i>Adopter une réelle politique du logement.....</i>	24
<i>Donner une place à chacun .....</i>	24
<i>Petite enfance, enfance et jeunesse .....</i>	24
<i>Migration – inter culturalité - diversité.....</i>	25
<i>Seniors .....</i>	25
<i>Personnes en situation de handicap .....</i>	26
<i>Promouvoir la santé et le bien-être .....</i>	27
<b>5. DONNER DU SOUFFLE À L'ÉDUCATION, À LA CULTURE ET À LA JEUNESSE .....</b>	<b>29</b>
<i>Donner place et moyens aux plus jeunes.....</i>	29
<i>Valoriser culture et cultures .....</i>	33
<b>6. QUELQUES PROJETS, DE CHERATTE À PETIT-LANAYE .....</b>	<b>35</b>
<i>Une politique d'urbanisme qui maîtrise la pression immobilière .....</i>	36
<i>Réinvestir les coeurs de villages .....</i>	37
<i>Lutter contre les retombées de pesticides .....</i>	37
<i>Suivre de près les dossiers environnementaux .....</i>	37
<i>Cheratte-Sarolay-Argenteau .....</i>	38
<i>Richelle et la problématique du trafic .....</i>	38
<i>Visé (centre et Devant-le-Pont) .....</i>	39
<i>Loën .....</i>	40
<i>Lixhe – Lanaye .....</i>	41

## 1. Développer la participation citoyenne

*Notre liste citoyenne a comme mode de fonctionnement et comme ambition de donner l'occasion à chaque citoyen de participer à son niveau à la vie de notre commune, d'être informé et d'être entendu. Une participation démocratique où le maître mot est l'ouverture aux autres, l'amélioration du vivre ensemble et le respect de chacun. Cette volonté transparaît dans toutes les thématiques de notre programme pour Visé, mais peut également être enrichie par quelques outils et propositions spécifiques présentés ici.*

### **Être à l'écoute**

- Lancer un tour des villages et quartiers en début de législature pour dresser un **état des lieux** de la commune avec les citoyens, sous forme de rencontres. Ces **rencontres par quartiers** donneraient la possibilité à tous les citoyens, d'exprimer les préoccupations et attentes locales en présence de représentants des services communaux, de l'agent de quartier (police), et bien entendu de représentants du collège communal. Elles auraient aussi comme objectif de rappeler les droits et devoirs de voisinage d'informer les habitants sur les services existants. Un suivi rapide des demandes exprimées sera assuré, dans la mesure des possibilités de la commune. Ces rencontres permettraient également de déboucher sur la création de **comités de quartiers**, appelés à se rencontrer 2-3 fois l'an et à relayer leurs propositions et attentes au conseil communal.
- Systématiser les **réunions de consultation sur les projets importants** (urbanisme, environnement, ...) et sur les grands chantiers portés par les pouvoirs locaux et en faire une promotion suffisante.
- Utiliser une application web du style [Fluicity](#) ou [Citizenlab](#), plateformes de dialogue entre citoyens et élus, pour attirer l'attention sur des problématiques particulières de mobilité, entretien, environnement, santé...
- Mettre en place un dispositif équivalent de « **boîtes à suggestions** » matérielles pour la commune, réparties sur l'ensemble du territoire, pour ceux qui n'ont pas de facilité d'accès internet
- Rappeler la possibilité d'interpellation citoyenne au Conseil communal et s'appuyer sur les Conseils et Commissions consultatives (aménagement du territoire et mobilité, aînés, enfants, ...)
- Mettre en place un **conseil communal des jeunes**, de manière similaire au conseil des enfants déjà en place.
- Créer des sessions citoyennes ou des **conseils consultatifs thématiques** préalables aux grandes décisions du conseil communal, accessibles à tous les citoyens volontaires désireux de réfléchir à une problématique ciblée. (Pour garantir la représentativité, l'efficacité et l'impartialité un nombre maximum de participants pourrait être établi et le choix des personnes pourrait alors être effectué par tirage au sort).

## Informer

- Instaurer un **bulletin mensuel**, distribué en toute-boîtes, qui est l'écho de la vie de la commune : agenda des manifestations de quartiers, sportives, culturelles, les invitations aux différentes rencontres/réunions d'information locales, un résumé des conseils communaux et les ordres du jour à venir, les projets majeurs en cours, un écho des rencontres d'état des lieux de quartier,... Un format léger (au départ un seul A4 recto-verso) sera privilégié pour favoriser une meilleure lecture par la population. Ce journal communal doit laisser une place d'expression à l'opposition, et renvoyer à des infos plus détaillées sur demande.
- Réactualiser du site web de la commune, incluant l' « **Espace Public Numérique** » où chaque association locale peut se présenter et animer sa page, un lien vers l'application de dialogue citoyens/élus, et une mise à jour régulière des informations de la commune.
- Mettre en place une possibilité de suivi à distance des conseils communaux (streaming ou retransmission en direct) afin de les rendre plus transparents.
- Assurer un suivi et une transparence dans la gestion des dépenses énergétiques des bâtiments publics.
- Réactualiser et enrichir un **fascicule d'accueil** à l'attention des nouveaux arrivants dans la commune présentant ce qui existe comme services dans la commune, rappelant les droits et devoirs du citoyen, renvoyant vers des lieux de rencontre ou des personnes ressources dans la localité (citoyens ambassadeurs, voir plus bas).
- Rendre plus clairs et transparents les critères d'aide sociale (CPAS).

## Encourager la participation

- Globalement, inscrire la **participation dans le processus de décision** : permettre aux citoyens de participer dès l'élaboration des solutions à apporter.
- **Budget participatif** : prévoir une enveloppe budgétaire par quartier sur les 6 ans de la législature, à employer pour la réalisation de projets issus de regroupement de citoyens (par exemple les comités de quartiers mentionnés plus haut). Des critères de sélections seront axés sur l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et le renforcement des liens entre citoyens.
- Proposer un **soutien** organisationnel, logistique et administratif aux initiatives locales (ex : aménagement d'espace public, mise à jour d'un site internet d'association, création d'activités extrascolaires,...).
- Établir une liste de **personnes relais dans la commune** - bénévoles, citoyens ambassadeurs - qui seraient des relais privilégiés entre citoyens et autorités communales, tant au niveau de la qualité de l'environnement (éco-citoyens) que de l'entretien des espaces publics.

- Soutenir les **initiatives dans les écoles (tous réseaux confondus)** sur les projets d'établissement concernant le développement durable, l'alimentation, l'environnement, la citoyenneté, la participation.
- Encourager la création des comités de quartier (mise à disposition d'un local de réunion, distribution d'invitation,...).

*Une coordination efficace entre les différentes compétences communales et le soutien aux initiatives locales sont indispensables, c'est pourquoi nous proposons la création d'une **cellule communale de communication/information/participation**, composé d'au moins deux personnes, dont les tâches seraient :*

- Le recensement, la centralisation et la diffusion des différents services et associations actives sur la commune, et ce dans différents domaines (cadre de vie, culture, action sociale, économie, services d'entraide, loisirs, ...), ainsi que la gestion de l'Espace Public Numérique qui en est la vitrine « internet » ;
- Un soutien aux initiatives locales d'amélioration du cadre de vie (espaces publics, réhabilitation de monuments, activités collaboratives, partage de ressources ou de savoirs,...), entre autres par une aide aux démarches de demande de subsides (régionaux, fédéraux ou de fondations existantes) ou par un relais vers les services communaux concernés ;
- Le suivi des appels à projets pour l'octroi de budgets participatifs en collaboration avec les services des échevinats concernés ;
- L'organisation des rencontres de quartier d'état des lieux et le soutien aux comités de quartiers et le suivi général des réponses aux propositions formulées ;
- Une information de base sur les règles et permis au niveau de l'aménagement du territoire
- Le soutien aux projets scolaires des écoles par la mise en réseaux des services existants.

*Nous souhaitons également qu'un « **Code de la participation et de la démocratie locale** » soit rapidement adopté par le Conseil communal, afin de reprendre l'ensemble des mesures d'écoute, d'information et de participation existantes ou à mettre en œuvre ainsi que les droits qui en découlent pour le citoyen. Cela permettra d'inscrire ces projets de démocratie participative dans la durée au niveau de la vie communale. Ce code pourrait aussi intégrer une charte de valeurs démocratiques et fondamentales auxquelles la commune adhère tant à l'égard du citoyen qu'en son sein, y compris en s'engageant à sensibiliser ses habitants, en particulier les plus jeunes, au devoir de mémoire, au travail d'histoire et de vigilance, à la nécessité de dénoncer le révisionnisme et l'oubli et d'éduquer à la citoyenneté.*

## 2. S'engager ensemble dans la transition écologique

### *Des projets concrets*

Nous, citoyens, sommes de plus en plus conscients que notre société est à la croisée des chemins et qu'il est urgent de construire des solutions qui amélioreront la qualité de vie aujourd'hui sans consommer les ressources dont nous et nos enfants auront besoin demain pour bien vivre.

**Visons DEMAIN**s'inscrit dans le mouvement historique collectif de la transition écologique. Ce mouvement nous fera passer, le plus harmonieusement possible et sans perdre de temps, d'une société basée sur la surconsommation de ressources à une société plus sobre, conviviale, solidaire et démocratique. Et donc une société plus apaisée, plus saine, plus respectueuse de la nature dont nous dépendons et qui met l'humain au centre des préoccupations.

La commune est le niveau de pouvoir le mieux à même d'engager la transition et d'anticiper les changements déjà présents et qui vont s'imposer à tous un peu plus chaque année. Les effets déjà bien visibles des bouleversements climatiques en premier lieu. L'augmentation des inégalités et la menace de précarisation d'une part grandissante de la population en second lieu. Le sentiment de solitude qui ne cesse de croître au point qu'une personne sur deux se sent esseulée, en troisième lieu.

Être conscient de ces changements et vouloir agir dès aujourd'hui avec l'avenir en point de mire, c'est une des raisons d'être du mouvement citoyen **Visons DEMAIN**

C'est pourquoi, nous voulons que la commune devienne un **artisan clé initiant et soutenant des projets concrets**

- qui rencontrent la nécessité de nouer des relations avec ses voisins et plus généralement avec les habitants de son quartier et de sa commune pour passer de bons moments ensemble et rompre la solitude,
- qui créent une solidarité réelle et permettent à tous de vivre dans de bonnes conditions, simples mais décentes,
- qui répondent aux enjeux du changement climatique, de la surexploitation des ressources, de la biodiversité en danger tout en développant de nouvelles activités sociales et économiques.

### **Faciliter l'accès pour tous à des produits locaux, équitables, durables, sains**

- **Soutenir les circuits courts** en mettant les gens en contact - ceux qui achètent et ceux qui vendent ou offrent des services – afin de permettre la **vente à prix réduit** sans intermédiaire de produits locaux de qualité :
  - mettre un ou plusieurs locaux à disposition selon les demandes citoyennes et en informer les habitants,
  - soutenir la création dans les villages de mini-marchés locaux,
  - faire évoluer le marché de Visé afin de donner une place importante aux produits locaux,

- favoriser la création et le développement de groupements d'achat collectif de produits locaux et bio (GAC),
  - susciter l'implantation à Visé d'un magasin des petits producteurs, ou d'une autre coopérative, ainsi que la vente de produits en vrac,
  - proposer une application pour faciliter les commandes et les livraisons,
  - soutenir des initiatives d'agriculture urbaine ou de maraîchage, le cas échéant avec le soutien d'une équipe communale,
  - organiser (ou soutenir les organisateurs de) un Festival des Arts de la rue et du terroir
- Engager la Ville comme « **Commune du commerce équitable** » : promouvoir et encourager la consommation de produits équitables au sein de l'administration communale, mais aussi auprès de tous les acteurs locaux (horeca, entreprises, commerces, écoles, etc.); organiser la sensibilisation et l'information à la solidarité mondiale et au commerce équitable pour les citoyen.ne.s et le personnel, parallèlement à la promotion des produits locaux (qui eux aussi doivent être équitables); adopter des clauses de respect des droits fondamentaux des travailleurs notamment pour les vêtements de travail ; adopter la motion « commune hospitalière »; ...
- **Aider les citoyen.ne.s acteurs de changement** prêts à s'investir dans la mise sur pied de Repair Cafés, de donneries, trocantes, SEL (service d'échanges locaux), initiatives de partage des savoirs, zéro déchets, de réparation de vélos : en relayant l'info, en mettant des locaux et espaces publics à disposition, en prévoyant des budgets participatifs...
- **Systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics** ainsi que le recours aux entrepreneurs locaux par une application réelle des dispositifs anti-dumping social et environnemental et l'intégration de clauses éthiques pour baliser les marchés d'emprunt (éviter notamment les banques qui participent à la fraude fiscale, au blanchiment, au financement des énergies fossiles ou du nucléaire).
- **Favoriser l'installation** de jeunes agriculteurs ou maraîchers bio et le développement des petites activités de transformation créatrices de main d'œuvre, y compris lors d'éventuelles affectations de terres communales.
- Contribuer à la création de projets créateurs d'emplois, durables et solidaires en **participant financièrement à l'investissement**, par exemple via des coopératives citoyennes.
- **Mettre en valeur les producteurs locaux et les projets citoyens**, y compris en les insérant dans les guides touristiques.
- **Développer une monnaie locale** en implantant à Visé, et si possible en Basse-Meuse, un Val'heureux des bassi-mosans. Cette monnaie citoyenne permet de favoriser l'économie locale. Les commerçants et les entreprises qui acceptent le paiement en Val'heureux ont en effet intérêt à les dépenser auprès d'un autre commerçant ou

entreprise locale qui les accepte également. Les consommateurs eux ont intérêt à acheter local (fidélisation de la clientèle). Cela crée donc un cercle vertueux. La commune peut faire beaucoup pour encourager cette dynamique : informer et promouvoir cette monnaie, verser une partie des jetons de présence des conseillers et des traitements des échevins en Val'Heureux, l'utiliser lors des événements organisés par la Ville, permettre aux ménages de payer une partie de leurs taxes ou services communaux avec la monnaie locale, l'utiliser pour certains achats ...

*Voir également ci-après le § « Développer une alimentation et une agriculture saines et locales »*

## Porter le dynamisme économique local

- Établir à la suite de l'état des lieux lors du tour des villages et des quartiers (voir *Être à l'écoute* ci-dessus) un **cadastre des services** existants et manquants.
- **Mettre une cellule commerciale vide ou un atelier inutilisé à disposition** d'un commerçant ou d'un artisan désirant monter un projet innovant (décision d'un jury sur base des besoins insatisfaits) ou à disposition de créatifs souhaitant démarrer leur activité (prolongement à Visé du [Comptoir des Ressources créatives](#)).
- Proposer la création d'une **Agence immobilière commerciale** qui pourrait assurer la gestion de surfaces commerciales en accord avec les propriétaires qui le souhaitent et la commune. Celle-ci pourrait aussi permettre une revalorisation de certaines cellules voire l'organisation d'un accès commun aux étages pour y créer des logements (problème des logements vides au-dessus des commerces). Et entraîner progressivement une réduction des niveaux parfois excessifs des locations des cellules commerciales en centre-ville.
- Définir avec les communes voisines un **projet de développement** des circuits courts et d'un groupement d'employeurs (permettant d'engager une personne pour plusieurs entreprises) et pérenniser ainsi l'ADL (agence de développement local).
- Obtenir de Basse-Meuse Développement la **prise en compte de la transition écologique** dans le choix de ses projets.
- Créer un partenariat avec une plate-forme de **financement participatif** ou une coopérative pour faciliter l'investissement de l'épargne dans des projets économiques durables et de proximité.
- Développer une **communication communale** mettant en avant l'économie locale (journal et site internet communal, annuaire des commerçants, infos sur les marchés,...) s'appuyant le cas échéant sur l'organisation d'activités artistiques ou sociales accessibles à tous les publics.
- Créer un portail d'information afin de faire connaître aux citoyen.ne.s les projets innovants des entreprises et des associations.
- Intégrer dans les **activités touristiques** la mise en avant des projets innovants de façon à attirer notamment un tourisme participatif et jeune avec des retombées favorables sur le tissu économique local.

## Accentuer la convivialité et la solidarité

- Mettre en place ou soutenir des **initiatives citoyennes** favorisant la rencontre, l'autonomie et allégeant les dépenses des ménages tels que épicerie sociale,

gratifierias, bourses de vêtements, potagers collectifs, poulailler social, collecte et redistribution à petits prix des surplus des potagers privés (comme le fait la Maison des Jeunes du Thier à Liège), ...

- Accentuer les efforts d'**insertion socio-professionnelle** via notamment les articles 60 (remise au travail financé par le CPAS pour le recouvrement des droits sociaux), en construisant des partenariats avec les acteurs publics et associatifs, avec le souci de maximiser la remise à l'emploi à l'issue du contrat article 60.
- Organiser la **récupération des invendus** des commerces (une application spécifique peut la faciliter). Une action « invendus mais pas perdus » permet de soutenir la logistique du secteur de l'aide alimentaire, d'approvisionner une éventuelle épicerie sociale, d'améliorer et diversifier les dons alimentaires aux populations les plus précarisées mais aussi, le cas échéant, d'alimenter une activité de transformation (production de soupes avec des légumes, de confitures avec des fruits, ...) que la commune pourrait initier.
- Lancer un **Facilitateur des idées de demain** pour faciliter les relations entre un groupe de citoyens porteurs d'idées d'avenir et l'administration, afin de rendre possible des initiatives inédites confrontées à l'absence de règles ou d'encadrement communales.
- Mettre un **local à disposition** pour un éventuel « Fab Lab » ou « micro-fabrique » axé sur la réparation, la réutilisation, l'innovation, la créativité ... ou encore pour un lieu de partage d'outils.
- Évaluer par quartier le niveau de déperdition d'énergie des logements (caméras thermiques) et en informer les habitants, puis soutenir leurs initiatives éventuelles : la commune et le CPAS (guidance énergétique) pourraient ainsi jouer un **rôle de facilitateur**, voire aider les personnes à effectuer des travaux simples comme l'isolation des tuyaux. Elles pourraient aussi appuyer des personnes ou groupes qui voudraient développer des projets permettant de réduire la précarité énergétique ou de produire de l'énergie verte. Certains habitants ou quartiers pourraient ainsi se mobiliser vers des projets 100 % renouvelables ou zéro énergie : biométhanisation, petit éolien, solaire...
- Organiser des opérations d'**achats groupés**, notamment pour garantir un choix éclairé et des prix intéressants par exemple en matière d'isolation ou d'économie énergie, d'énergie renouvelable, de vélos électriques, ...

## Améliorer la sécurité et de bien-être dans l'espace public

- Veiller à ce que l'espace public soit un **lieu de rencontre et de convivialité** et que les usagers s'y sentent à l'aise et en sécurité. Les parcours piétons notamment doivent être adaptés tant pour les personnes âgées, les enfants, les personnes à mobilité réduite que pour les jeunes (souvent en groupe dans le centre) ou les femmes (des marches exploratoires peuvent permettre de relever les problèmes comme des trous noirs ou la position des bancs, ...). L'entretien et les réparations doivent être assurés (une chute est vite arrivée). L'éclairage doit être continu sur les parcours piétons. Il doit aussi être adapté, car il contribue tant à l'agrément qu'au sentiment de sécurité. La circulation doit être apaisée (limiter la vitesse). Et les traversées de chaussée doivent être sécurisées.
- Réinstaller une toilette publique sur la place reine Astrid.

- **Anticiper les risques liés aux activités festives** : favoriser des alternatives à la voiture à ce moment, prendre des initiatives pour prévenir les cas de consommation excessive d'alcool et d'autres substances, encourager l'accès à de l'eau gratuite lors des événements, mettre à disposition des gobelets réutilisables.
- Mener une action spécifique pour **lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales** : actions de sensibilisation et d'information du public et des intervenants sociaux, demander à la zone de police de former ses agents pour traiter adéquatement les plaintes et les situations de violence, mettre un logement adapté à disposition de la victime en cas de situation d'urgence, contribuer à la coordination pluridisciplinaire du suivi, ...
- Être attentif au nécessaire équilibre entre le droit à la sécurité et le respect des libertés individuelles et des droits humains ; **éviter les attitudes discriminatoires et stigmatisantes**, que ce soit vis-à-vis des jeunes ou des personnes qui semblent d'origine étrangère ; ne pas appliquer de sanctions administratives aux mineurs de moins de 16 ans.
- Développer le recours à la **médiation** face aux conflits de voisinage et aux problèmes récurrents de bruit.
- Augmenter le nombre de **fonctionnaires constatauteurs** pour lutter contre les incivilités.
- Permettre, via un formulaire sur le site ou une application, d'alerter directement les services d'un dépôt pour **prévenir tout effet d'entraînement**. La saleté dégrade en effet le sentiment de sécurité.
- Adopter des **stratégies de surveillance en cas de répétition d'infraction** : graves excès de vitesse (action « on flashe dans ma rue »), conduites dangereuses, tapages nocturnes, dépôts sauvages de déchets.
- Intensifier la **sensibilisation** par des actions citoyennes telles la semaine de la propreté ou la distribution de sacs pour déjection canine.
- Multiplier les poubelles (sélectives lors des grands événements) et créer des espaces d'expression pour les arts urbains de façon à limiter les tags sauvages.
- Développer une politique de **protection des animaux** et réagir face aux cas de maltraitance ou négligence animale (il serait souhaitable que la zone de police forme des agents à la « police des animaux »).

## Permettre aux citoyens d'améliorer leur cadre de vie

- Donner la possibilité au citoyen **d'améliorer sa rue, son quartier, son village** via des comités de quartier existants ou via un contrat « gagnant-gagnant » avec la commune qui financerait les projets que les citoyens mettraient en œuvre ou leur fournirait les plants ou les matériaux.
- Instaurer une **prime** pour les habitants qui souhaitent verduriser leur façade avec si besoin ouverture du trottoir par les services communaux.
- Créer un **permis de végétaliser** comme à Paris, Grenoble ou ... Liège donnant droit à un citoyen ou à un groupe de réaliser et entretenir un ou plusieurs dispositifs de végétalisation (arbres fruitiers, jardinière, plantation au pied d'un arbre, ...).
- Lancer une opération « **Espace vert à adopter** » prévoyant la mise à disposition d'une petite parcelle ou d'un bout de trottoir, moyennant la signature d'une charte.
- Susciter la création de **jardins participatifs**.

*Voir également ci-après le § « Repenser la mobilité »*

## Tendre vers la gratuité à l'école

L'école coûte (trop) cher. C'est l'avis de nombreux parents, particulièrement au moment de la rentrée des classes. Dans une enquête récente, la Ligue des Familles a en effet établi que les coûts de matériel usuel (stylos à bille, classeurs...) s'élevaient à 26 à 50€ pour la majorité des parents, et à plus de 100€ pour 12 % des parents. Dans l'enseignement francophone, à peine 9% des parents ne doivent pas acheter le matériel scolaire de base.

Nous proposons de tendre au maximum vers la **gratuité** pour les élèves des écoles communales et de développer des initiatives pour réduire les coûts de l'enseignement pour tous les parents, tous réseaux confondus, notamment en organisant une donnerie de matériel scolaire avant chaque rentrée.

Nous proposons également de créer un droit à **un repas sain à l'école pour tous les enfants**, gratuit pour les ménages modestes, à prix coûtant pour les autres.

## *Des thématiques incontournables*

### Développer une alimentation et une agriculture saines et locales

*Une transition écologique accorde la plus haute importance à la question agricole et à l'accès à une alimentation saine pour tous. Une agriculture durable et respectueuse des sols, des animaux et des travailleurs, garantit une alimentation de qualité favorisant préventivement la préservation de la santé.*

**Visons DEMAIN**a l'intention de :

- Favoriser l'installation de **projets d'agro-écologie** (maraîchage biologique, permaculture, ...) au niveau communal ; pour cela, réaliser un inventaire patrimonial des terres publiques, organiser des rencontres entre les agriculteurs et les citoyens; impliquer les agriculteurs dans la gestion des paysages, de la biodiversité, des espaces naturels, la fourniture d'énergies renouvelables, la lutte contre les inondations, etc. ;
- Intégrer des conditions exigeantes dans l'octroi de permis d'environnement des exploitations agricoles et en contrôler le respect ;
- Refuser les nouvelles implantations d'élevage industriel ;
- Promouvoir les **potagers collectifs et le partage de potagers** (ou jardins) privés, espaces privilégiés de lien social intergénérationnel et de contact avec la terre ; de la même manière, **développer les mares, les vergers, les ruchers** ;
- soutenir les initiatives de transformation des **produits locaux** ;
- Créer au moins un espace de vente coopératif pour les producteurs locaux ;
- Favoriser le recours aux produits bios et locaux dans la restauration collective ;
- Favoriser les **circuits courts** à faible impact énergétique ;

- Sensibiliser à l'alimentation saine, particulièrement dans les milieux précarisés ; garantir celle-ci à tous, y compris dans les écoles et les maisons de retraite ;
- Encourager la création **d'ateliers-cuisine** et de toute autre occasion de préparer les repas en commun, notamment en mettant en relation les aînés et les jeunes (transmission des savoirs) ;
- Plus généralement, stimuler la création de **groupes d'achat solidaires** autogérés et d'autres initiatives comme les coopératives agricoles, les « Incroyables comestibles » et « Slow Food » ;
- Organiser des manifestations publiques pour mettre en valeur ces initiatives ;
- Installer au moins une **fontaine publique** ;
- Décourager la vente de sodas dans les écoles ;
- Sensibiliser le secteur Horeca à l'alimentation durable ;
- Mettre en place des formations de maîtres-composteurs et d'apiculteurs;
- Pour contribuer à ces actions, mettre en place un **Conseil local de politique alimentaire** à l'échelle communale ou supra-communale.

*Voir aussi le point 8 dans le § « Donner du souffle à l'éducation, à la culture et à la jeunesse. »*

## Contribuer à la transition énergétique

*Organiser la transition énergétique est devenu une priorité pour toutes celles et tous ceux qui se préoccupent de l'avenir. Il s'agit en effet de participer à la lutte essentielle contre le réchauffement climatique, d'anticiper la raréfaction des ressources fossiles et bien entendu de permettre la sortie du nucléaire. A ce propos, la Ville de Visé a adopté à l'initiative du conseiller Ecolo et après une interpellation citoyenne mettant en lumière l'absence de maîtrise des risques engendrés par nos centrales nucléaires vieillissantes et fissurées, une motion demandant la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et Doël 3, le respect du calendrier prévu pour la sortie du nucléaire en 2025 ainsi que le souhait de voir la commune s'associer aux actions judiciaires de nombreuses communes allemandes et néerlandaises réclamant la fermeture de Tihange 2 (vote : 18 voix pour et 5 abstentions de conseillers libéraux).*

*Nos propositions en la matière sont les suivantes :*

- **Sensibiliser** la population aux enjeux de la transition énergétique et de la nécessaire sortie du nucléaire, **relayer auprès des gouvernements compétents** de façon répétée les préoccupations de la Ville mises en avant dans la motion réclamant la fermeture immédiate de Tihange 2 et **s'associer aux procédures judiciaires** engagées par les communes et autorités de l'Eurégio.
- **Faire de la commune un exemple** d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables ; poursuivre les investissements en élevant le niveau de performance énergétique.
- Accélérer la **rénovation des immeubles** de la Régionale Visétoise d'Habitations (RVH) afin d'améliorer la performance énergétique des logements et donc leur confort, en étant attentif au bon déroulement des travaux vis-à-vis des locataires et à la qualité des réalisations.

- Rendre public l'audit énergétique des bâtiments et logements communaux, et assurer la **transparence des consommations** (site Internet, tableau avec les chiffres à l'entrée des bâtiments, ...), réaliser un audit du parc des véhicules et des déplacements effectués par le personnel ainsi que de l'éclairage communal et définir un objectif de réduction annuelle ;
- mener une campagne de **sensibilisation et de formation dans tous les services** et lancer une dynamique d'URE (désignation d'un responsable énergie par bâtiment), informer le public sur les actions menées et les résultats obtenus, assurer des permanences énergie, actions de sensibilisation visant à répondre aux questions des citoyens, participation de ceux-ci aux projets de développement des énergies renouvelables dans la commune ;
- inciter les écoles à réduire leur consommation énergétique avec la participation des élèves ;
- prévoir **un plan de déplacement pour les services communaux et le personnel**, et améliorer la performance environnementale des véhicules communaux ;
- adopter un **plan lumière** poursuivant des objectifs d'amélioration de la qualité de l'espace public (notamment pour les piétons) et d'économie énergétique de l'éclairage public optant pour un éclairage modulé des espaces et de la voirie ; la commune optera de préférence pour de l'éclairage LED « intelligent » pour les nouveaux équipements qui permet par exemple sur un cheminement piéton ou motorisé d'accompagner la personne qui se déplace ;
- installer des chauffe-eaux solaires à la Maison de repos Clairefontaine ;
- réaliser un **audit des déperditions énergétiques des bâtiments sur le territoire communal** (carte dressée avec une caméra thermique) et lancer une campagne de sensibilisation des habitants s'appuyant notamment sur des actions d'information dans les quartiers ;
- jouer un rôle de **facilitateur** pour booster les économies d'énergie et les énergies renouvelables des citoyens et, au niveau du CPAS, un rôle de **guidance** énergétique pour réduire la précarité énergétique ;
- recréer une **prime à l'isolation** pour les ménages, majorée lorsqu'ils utilisent des matériaux écologiques ;
- favoriser l'émergence d'**initiatives citoyennes** comme les coopératives et le cas échéant s'y associer ;

## Repenser la mobilité

*La mise en œuvre d'une mobilité durable est un enjeu important dans toutes les communes mais plus encore à Visé, où la commune est soumise à des contraintes particulières vu son implantation en creux de vallée ou en bord de plateau, la présence de l'autoroute et le grand nombre d'écoles.*

*Visé est une ville d'importance moyenne mais saturée de trafic automobile, notamment en raison du croisement des flux sud-nord (autoroute Liège-Maastricht) et est-ouest (plateau de Herve et Basse-Meuse).*

*Avant de chercher à optimiser la mobilité, il faut réfléchir en amont à nos réels besoins. Chercher à réduire les besoins de mobilité est une tâche citoyenne, ainsi que privilégier les aménagements de voirie et d'espaces publics favorables aux modes de déplacement durables et à la qualité de vie (confort, convivialité et sécurité), sans oublier de les inscrire dans des enjeux globaux (lutte contre les dérèglements climatiques).*

*Entretenir la voirie existante et les trottoirs est aussi une mission prioritaire. Bien entendu, il faut renforcer la participation citoyenne et retenir les projets concertés entre les riverains ou les usagers et les autorités concernant la voirie et les espaces publics.*

*Même si la tendance générale du trafic est haussière, la situation peut s'améliorer. Pour **Visons DEMAIN**, il s'agit de proposer un ensemble de solutions afin d'aider les citoyens à changer leurs comportements – notamment pouvoir se passer en partie ou totalement de leur voiture - tout en y trouvant des avantages :*

**1. Aider à **partager** sa voiture :**

- créer les conditions pour développer le covoiturage,
- favoriser l'implantation de systèmes de voitures partagées - type Cambio mais aussi via l'autopartage entre voisins ou amis comme Cozycar avec possibilité de partager certains véhicules communaux,
- soutenir les services de déplacement par des volontaires.

**2. Donner accès à **d'autres moyens de déplacement** :**

- améliorer l'offre de transport en commun (correspondances, fréquences, tarifs conjoints TEC/SNCB) en discutant avec les sociétés de transport (TEC, SNCB) ;
- obtenir de la SNCB la réouverture de la gare de Cheratte et l'équipement de la gare de Visé pour qu'elle soit accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite ;
- organiser un service de prêt de vélos (y compris électriques) en évitant les partenariats publics-privés (PPP) qui marchandiseraient l'espace public ;
- élargir les services de la centrale de mobilité et coordonner l'usage des minibus de la ville pour développer l'offre de transport à la demande et de taxis sociaux notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- mettre à l'étude le lancement d'un service de navette(s) automatisée(s) pour relier les parkings au centre commerçant ;

**3. Favoriser la pratique du **vélo** en mettant en œuvre divers axes d'interventions :**

- l'étude et la réalisation d'un **axe sécurisé est-ouest** allant du pont de Haccourt à Berneau, et notamment la sécurisation du pont sur la Meuse qui avait été prévue et subsidiée début des années 2000, mais jamais réalisée ;
- une généralisation des **Sens uniques limités (SUL)** comme le prévoit la législation ;

- en dehors des RAVEL des bords de Meuse et du Canal et du réseau Visé-Richelle-St-Remy (à remettre en état), l'**axe nord-sud** mériterait d'être complété et amélioré à certains endroits, notamment l'entrée sud de Visé (réglée en partie avec une mise en SUL des rues Porte de Souvré et Basse), mais aussi le parcours de la descente du pont d'Argenteau jusque Cheratte ;
- installer des emplacements où laisser son vélo et l'attacher correctement, ainsi qu'un **parking sécurisé au niveau de la gare** ;
- analyser la possibilité d'installer aux différents feux tricolores des panneaux B22 et B23 permettant sous conditions aux cyclistes de franchir la phase rouge ;
- organiser dans les **écoles** une **sensibilisation** à la pratique du vélo en collaboration avec les acteurs déjà présents sur le terrain (brevet cycliste, plan de déplacements scolaires, itinéraires conseillés) ;
- dans le centre-ville, inversion du sens de circulation dans le semi-piétonnier afin d'éviter le trafic de transit (voir « Des projets de Cheratte à Petit-Lanaye ») ;
- enfin, dégager des moyens humains et du temps au sein de l'administration communale pour traiter les dossiers afférents à la pratique du vélo et à sa promotion en collaboration avec les autres acteurs : police, travaux, SPW...

#### 4. Valoriser et favoriser **la marche** (qui doit redevenir un plaisir)

- veiller au confort, à la continuité et à la sécurité des principaux **parcours piétons**, y compris sur le plan de l'agrément, de l'espace disponible (minimum 1,50 m de passage libre) et d'un éclairage adéquat ;
- accorder une attention particulière à la sécurité des **passages piétons** (emplacements, avancées, éclairage spécifique, ...) ;
- concevoir les espaces publics en tenant compte des **différents types d'usagers** : les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les enfants, les PMR ;
- adopter un plan de **remise en état des trottoirs** ;
- maintenir et entretenir les **sentiers** ainsi que les réseaux de balades (Mittéi, Montagne Saint-Pierre, ...) ; baliser de **nouvelles promenades**, y compris en ville.

#### 5. Limiter le phénomène des **parents-taxis** :

- Créer une dynamique avec les écoles (**plan de déplacement scolaire**) afin d'amener un changement de comportement des élèves et/ou de leurs parents pour éviter le surnombre de véhicules devant les entrées des écoles et favoriser une mobilité durable,
- Installer des **dépose-minutes en amont** des écoles,
- Limiter l'accès aux rues scolaires,
- Soutenir l'organisation de **rangs à pied et à vélo**,
- Améliorer la desserte des transports en commun.

#### 6. Prendre des mesures pour **diminuer la vitesse de circulation**, notamment en mettant en place des zones 30 km/h dans les quartiers et en adaptant les voiries (ralentisseurs,...). Par ailleurs, nous demanderons à la police une attention particulière pour mettre fin aux excès de vitesse graves et souvent répétés de personnes qui mettent en danger les autres usagers et portent atteinte à la

tranquillité de tous (bruit) ; il s'agira d'identifier les points noirs et de verbaliser les quelques irresponsables coupables de ces faits.

7. **Impliquer le personnel communal** dans une évolution des modes de déplacement, notamment via l'élaboration avec lui d'un plan de déplacement ;
8. Déboucher dans le cadre de la **mise à jour du Plan communal de mobilité** à la mise en œuvre de solutions concrètes porteuses d'une mobilité durable, y compris en lien avec les écoles, les commerces, les bureaux et les autres activités économiques. Les problèmes de chaque village devront aussi être examinés de près.

*Voir aussi le § Richelle dans « Quelques projets, de Cheratte à Petit-Lanaye »*

## Développer un tourisme durable et participatif mettant en valeur le patrimoine local

*En matière de tourisme, il nous paraît essentiel de préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, architectural et naturel de notre commune, non seulement au centre-ville mais également en périphérie. Nous envisageons un tourisme durable, participatif et abordable, qui s'appuie sur notre histoire et notre patrimoine et qui tend vers un impact positif sur le tissu commercial et économique local.*

Dans cette optique, nous souhaitons :

- 1) lancer ou soutenir la création d'**appels à projets pour la réhabilitation de sites ou monuments** comme le charbonnage de Cheratte, le Château de Saroléa ou la Ferme de Caster qui font partie du patrimoine architectural et historique de notre commune, et/ou assurer un dialogue préalable avec les citoyens concernant la réhabilitation de tels sites ainsi que pour des salles comme la Salle Braham ou la Salle des Tréteaux, qui en plus d'être des lieux culturels peuvent devenir des atouts touristiques. Le dialogue peut prendre la forme de consultation populaire, d'enquête publique, ou encore de concertation. Le conseil culture-tourisme peut aussi être consulté (*voir le point 3 du § « Valoriser culture et cultures »*).

Valoriser le village de Cheratte fait partie de nos priorités. En ce qui concerne le Château de Saroléa, l'accès au parc doit être garanti pour les habitants du village. Nous souhaitons, malgré le rachat par un privé et le projet de chambres d'hôtes évoqué, remettre à l'honneur le passé historique et culturel du site et du quartier du Vînave à Cheratte. Nous voulons un parc convivial et intergénérationnel, avec entre autres un parcours didactique sur l'histoire du lieu. La Paire au Bois et le Charbonnage font également partie de ce quartier historique et nous voulons collaborer avec les citoyens afin de valoriser au mieux cette richesse.

- 2) Être à l'écoute et dialoguer avec les enfants et les jeunes concernant les **(ré)aménagements des espaces publics et verts**, l'installation ou la rénovation des espaces récréatifs. Adultes, enfants ou ados n'ont pas le même rapport à l'espace public : leurs besoins sont différents, et les attentes sont exprimées de manière

différente. Il est donc important de prendre en compte ces spécificités dans les projets d'aménagement.

- 3) Innover dans la réalisation d'espaces récréatifs. Les plaines et autres terrains de jeu sont souvent très formatés, conçus avec des équipements standardisés, laissant peu de place à l'imagination et à la créativité. Nous désirons créer des **plaines de jeux innovantes** (buttes engazonnées, éléments design sans fonction attribuée a priori, fontaines d'eau, mur où dessiner à la craie, « coin des secrets », coffre à jouets,...). Le dialogue avec les enfants et les jeunes peut aussi être mis en œuvre dans le cadre de l'occupation d'espaces verts. Par exemple, un travail de médiation pourrait être mené entre les gestionnaires des lieux et les mouvements de jeunesse ou les écoles, afin de permettre à ces derniers d'organiser des activités dans ces espaces, tout en **préservant la nature**.

Nous favoriserons également **l'aspect multifonctionnel et intergénérationnel des espaces publics verts** (espace de jeux pour enfants, lieu de détente pour adolescents – ex. : skatepark, agorospace – lieu de rencontres et d'agrément, refuge pour la biodiversité, etc.). Parallèlement, nous devons **repenser l'urbanisme** afin de valoriser les espaces verts et le patrimoine architectural de notre commune. Entretenir, sécuriser et ré-imaginer ces espaces en dialoguant avec les citoyens de tout âge, toute origine, tout statut socio-économique, et en faisant appel à leur participation active. Nous voulons en effet favoriser la création et l'entretien d'espaces verts (sans utilisation de pesticides) aux abords des écoles et dans les quartiers sur base de **projets participatifs** avec les riverain.e.s.

- 4) Veiller à la **convivialité de l'espace public** en multipliant les lieux accessibles aux familles, aux groupes et aux associations (salles communales, espaces verts, plaines de jeux, zones de loisirs, etc.) et en sollicitant et soutenant les initiatives privées et citoyennes (fêtes de quartiers, groupements d'achat commun, marchés locaux, brocante, jardin ou potager partagés, compost collectif, projet collectif d'embellissement du quartier, etc.). Ex : balade des crèches à Lanaye.
- 5) Valoriser le patrimoine culturel, architectural et naturel de la commune en concevant des **parcours touristiques culturels et/ou historiques**. Par exemple, à l'instar du circuit « Mitteï », d'autres promenades seront mises en place, accessibles à tous (mobilité réduite, enfants...) avec des panneaux didactiques et une signalétique. Nous revaloriserons des espaces comme la rue Raskinroy et ses environs immédiats. Ce type d'initiatives favorisera les ponts entre les acteurs culturels et le patrimoine immatériel (folklore, tradition,...) dans le cadre de notre politique du tourisme.
- 6) Collaborer avec des citoyens « **ambassadeurs** » bénévoles chargés d'inspecter régulièrement des lieux dans leur village ou quartier et de tenir les autorités communales au courant des problèmes liés aux incivilités ou manque d'entretien, que ce soit de la part de la commune ou de citoyens. Les lieux en question pourront être des sentiers, des plaines de jeux, des infrastructures et fléchage sur les sites touristiques et le long des promenades balisées,... Cette démarche va dans le sens de la participation citoyenne : s'impliquer et se réapproprier le territoire, et sera complémentaire à l'entretien régulier des espaces publics verts et des sentiers assuré par la commune de manière égale dans tous les villages et quartiers de notre commune. Cette collaboration permettra que ces endroits soient maintenus en

excellent état, et de créer des cartes mises à jour comme c'est le cas pour les ambassadeurs de la Montagne St Pierre.

- 7) **Revaloriser l'Île Robinson**, véritable atout touristique de notre commune, en faisant notamment un appel à projets qui permettrait de varier l'offre des événements organisés dans cet espace. Par exemple, nous pourrons imaginer « l'Île aux Enfants », un pique-nique géant, Halloween (avec des artistes de rue, etc.), des balades contées, carnaval, expositions de sculptures en plein air ... Cette démarche et ces activités s'organiseront en collaboration avec les acteurs des secteurs touristique et culturel.
- 8) Repenser le **marché de Visé** pour le transformer en un véritable atout pour le tourisme et le commerce local. Nous pensons que les trois premières démarches qui doivent être mises en place sont :
  - la présence d'un point d'info tourisme sur le marché chaque mercredi afin de valoriser et communiquer sur les activités culturelles et touristiques organisées dans notre commune (cf. calendrier culturel, info tourisme,...). Le rôle de l'organe de communication est donc central (*voir plus haut le § Développer la participation citoyenne - Encourager la participation citoyenne*) ;
  - favoriser la présence d'artisans et artistes (locaux) sur le marché ;
  - favoriser les produits du terroir local, spécialement les produits bios qui répondent à une véritable demande de la part de plus en plus de citoyens ;

Dans un deuxième temps, nous pourrons inciter les acteurs culturels (bibliothèques, musiciens, groupes folkloriques...) à être régulièrement présents sur le marché afin d'en assurer l'animation et de contribuer à sa convivialité.

- 9) **Valoriser la voie d'eau à des fins touristiques** : lancer une navette fluviale reliant Lanaye et Cheratte et faisant escale à différents endroits, intégrer cette navette dans le cadre de circuits touristiques culturels et historiques; mettre en place et/ou promouvoir des activités touristiques comme la location de canoë/kayak. Notre commune a la chance de longer la Meuse, nous devons en profiter.

Toujours en termes de mobilité, nous favoriserons d'une part la **mobilité douce** dans les activités touristiques : pistes cyclables et circuits pédestres balisés, endroits pour garer les vélos ; et d'autre part, veillerons à assurer l'**accès** aux sites touristiques, musées, promenades balisées à tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite.

### 3. Protéger et humaniser le cadre de vie

#### Protéger et améliorer de l'environnement urbain et naturel

*Un environnement naturel et paysager agréable et sain est un bien commun fondamental participant à l'équilibre psychoaffectif.*

Voici quelques mesures préventives que nous préconisons:

- maintenir la biodiversité et développer une **trame écologique** associant les propriétaires privés et les gestionnaires publics ;
- planter des arbres ;
- assurer à chacun **l'accès à des espaces verts « zéro pesticides »** et les faire connaître via les écoles et Internet ; sensibiliser au respect de ceux-ci ;
- développer le **compostage** privé et public ;
- appliquer **le principe de précaution** concernant les antennes GSM, les lignes à haute tension et les compteurs communicants ; établir un cadastre des pollutions électromagnétiques et limiter les implantations d'antennes présentant un rayonnement problématique ;
- **tendre vers le « zéro déchet »** par une politique de prévention, et de répression, au besoin ; relancer la collecte des organiques et les initiatives de tri, et adhérer à la Ressourcerie du Pays de Liège pour assurer la récupération des meubles ;
- au moyen des outils urbanistiques, empêcher le développement de la publicité dans l'espace public, pour des raisons sociales, écologiques et de qualité de l'espace public. Pour ce, **Visons DEMAIN** s'engage à ne signer aucun contrat avec des afficheurs ;
- soutenir la création d'un **réseau d'éco-citoyens « lanceurs d'alerte »** qui analysent les projets à impacts ;
- permettre à tous les citoyens qui le souhaitent **d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie**, leur rue, leur quartier, via des comités ou via des « contrats gagnant-gagnant », impliquer les habitants, surtout ceux des quartiers peu favorisés, dans l'entretien et l'embellissement de leur environnement, y compris par la végétalisation des façades et la verdurisation en général (*voir le § Projets concrets : Permettre aux citoyens d'améliorer leur cadre de vie*);
- multiplier les espaces publics pour leur donner une **vocation sociale** (lieux de rencontre, espaces favorables au développement de la biodiversité, potagers urbains, plaines de jeux, espaces sports, etc.) et les concevoir pour les rendre conviviaux à toutes et à tous ;
- faire entrer la **nature à l'école** et y installer des potagers ;

- réduire l’insécurité routière et sanctionner les comportements inciviques des conducteurs : bruit excessif, conduite dangereuse, excès de vitesse, parking sauvage, ... ;
- bannir les manifestations publiques générant des nuisances, comme les courses de véhicules à moteur ;
- écarter les projets d’aménagement qui sont hors de proportion avec le cadre de vie de la commune. Pas de gigantisme industriel ni de « grands travaux nuisibles et imposés ». L’avis des riverains, et éventuellement de tous les habitants de la commune, doit être pris en compte, sachant que ceux-ci doivent pouvoir, le cas échéant, s’opposer à un projet qui ne leur conviendrait pas ;
- encourager la créativité des projets architecturaux, pour promouvoir la variété, la qualité et la richesse du quartier et favoriser l’expression artistique (sculptures, peintures, tags,...) ;
- dans les quartiers fortement urbanisés, utiliser les espaces libres pour humaniser les grands ensembles et développer des espaces de création sociale, cette ambiance déterminant la qualité de vie des quartiers ;
- créer de nouveaux espaces verts, des trottoirs, des points d’eau, des plantations via les charges d’urbanisme des nouveaux projets d’urbanisation ;
- mener une action volontariste lors de l’examen des demandes de permis d’environnement et un contrôle proactif du respect des conditions des permis ;
- mettre en œuvre une stratégie de propriété et de lutte contre les incivilités associant sensibilisation, actions citoyennes, gestion des dépôts clandestins, avec contrôle et sanction ;
- développer une politique du bien-être animal et s’assurer que cette problématique soit prise en charge par un échevinat existant : veiller à ce que la police réagisse contre les cas de maltraitance, adopter une politique douce de gestion des pigeons (pigeonniers, distribution de graines contraceptives), mettre en place des programmes de sensibilisation dans les écoles afin de renforcer l’éveil des plus jeunes à la prise en compte des animaux, ...

*Voir aussi « Quelques projets, de Cheratte à Petit-Lanaye » en fin de programme.*

## Apporter une meilleure maîtrise de l’aménagement du territoire et de l’urbanisme

*La commune doit viser à recentrer et densifier l’habitat autour de noyaux permettant l’accès aux services et commerces de base ou à la culture, et y valoriser les terrains disponibles tout en maîtrisant la pression immobilière. Ceci implique de :*

- localiser les activités économiques en fonction de leur accessibilité : activités tertiaires de type bureaux en centre urbain, aux abords immédiats des nœuds de

communication ; activités économiques mixtes (non industrielles de type petit artisanat) dans le tissu urbain ; favoriser les commerces de proximité comme réelle alternative aux grandes surfaces ;

- protéger les espaces agricoles ou naturels de haute valeur en y décourageant l'installation de logements et d'activités ;
- pour limiter les **risques d'inondation**, assurer une perméabilité maximale du sol des parcelles nouvellement bâties, construire des bassins d'orage et de rétention d'eau, des toitures vertes, des parkings semi-drainants ;
- promouvoir une véritable **éco-construction** des bâtiments ;
- veiller au respect des conditions des **permis**.

*Voir aussi « Quelques projets, de Cheratte à Petit-Lanaye » en fin de programme et ci-dessus « Développer un tourisme durable et participatif mettant en valeur le patrimoine local »*

## **4. Renforcer la qualité de vie, la solidarité et le vivre ensemble**

*L'objectif général de cette partie du programme est de permettre à chacun de nos concitoyens d'avoir une vie digne par l'accès aux droits fondamentaux, générateur de cohésion sociale.*

*La cohésion sociale est un concept du Conseil de l'Europe qui a été adopté et défini comme suit par la Wallonie : « La cohésion sociale est l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à tous les individus l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, culturel et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous », la coresponsabilité pouvant se définir comme "une attitude ou un sentiment partagé de responsabilité collective par rapport à un ou des objectifs d'intérêt général".*

**Par droits fondamentaux on entend :** "Les droits économiques, sociaux et culturels visés à l'article 23 de la Constitution et d'autres droits devenus fondamentaux par l'évolution de la société". Ils sont au nombre de 15 : *Droit à un revenu digne, à l'éducation, l'enseignement et la formation, droit au travail, à l'aide sociale, à la santé, à l'alimentation, à un logement décent, droit à l'énergie et à l'eau, à un environnement et un cadre de vie adaptés, droit à la mobilité, à une vie familiale et amoureuse non contrainte, à une vie sociale et culturelle, à l'accès numérique, aux technologies de l'information et de la communication, droit à la participation citoyenne et démocratique et enfin droit à l'aide juridique.*

L'accès à ces droits doit permettre la meilleure qualité de vie possible (santé, alimentation, logement, loisirs...) et une vie sociale harmonieuse.

L'autonomie, le respect et la solidarité sont les valeurs qui imprègnent ce programme.

# Réorganiser la politique de cohésion sociale

## Nos principes directeurs

- 1) Le **CPAS** doit être **l'axe central de la politique sociale**, ce qui signifie non pas tout faire ou tout contrôler, mais être l'élément moteur et de coordination des actions. Cela implique une refonte de la politique sociale et une unification des services sociaux avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS) comme pivot de cette politique.
- 2) Une politique sociale doit se construire et se réaliser **de manière transversale** avec les partenaires actifs sur le territoire : les services communaux (sports, culture, logement...), les partenaires extérieurs –publics et privés–, les associations, les bénévoles et les usagers des services et les citoyens.
- 3) Une politique sociale doit se construire sur base d'une **évaluation des besoins** de la population (pour éviter les actions mal ciblées, les gaspillages de moyens...). Cette évaluation devra se faire avec un maximum d'acteurs de terrain et en utilisant les outils déjà existants (comme le Plan de cohésion sociale).
- 4) Sur un plan plus formel, nous précisons que cette section du programme est rédigée en termes d'**objectifs à atteindre** et non en termes de promesses.

## Services communaux (CPAS)

- attribuer au CPAS une **dotation communale suffisante** en regard des missions à accomplir (évaluation à réaliser) ;
- assurer un **fonctionnement transparent** notamment en ce qui concerne les critères d'attribution des aides sociales et les décisions qui seront expliqués aux demandeurs, tout en respectant les dispositions légales et le secret professionnel ;
- pratiquer une **gestion du personnel** dynamique et objective en ce qui concerne le recrutement, l'évaluation et la formation.

## Service à la collectivité

- mettre à la disposition - ou encourager et soutenir la mise à disposition des citoyens des **services collectifs** adaptés aux besoins (ex : aide/éducation à la gestion des déchets, achats groupés,...) ;
- initier, ou encourager et soutenir des **actions collectives** visant à améliorer l'insertion sociale (par la rencontre et le partage) et la qualité de vie de chacun, en priorité de la population en situation précaire (donnerie, service d'échanges, épicerie sociale, potager collectif, ressourcerie...) ;
- mettre en place une **plateforme de coordination** des services et associations actives sur le territoire de la commune ;
- initier ou encourager et soutenir des **initiatives** d'insertion socioprofessionnelle (article 60, alphabétisation, régie de quartier).

## Adopter une réelle politique du logement

- augmenter l'offre de logements de **qualité à prix raisonnable**, en partenariat avec l'AIS (Agence Immobilière Sociale) et la société de logements sociaux, en veillant à l'accessibilité pour les PMR ;
- en partenariat avec les autres services sociaux compétents, participer au **suivi social** des locataires confrontés à la précarité ou à des difficultés de gestion budgétaire ;
- lutter contre les loyers abusifs, en proposant une concertation propriétaires-candidats locataires. Lutter aussi contre les marchands de sommeil et les logements vides en commençant par l'établissement d'un **cadastral** de ces bâtiments ;
- dans les quartiers d'habitations sociales, initier, encourager, soutenir les initiatives visant à l'amélioration et l'embellissement **du cadre de vie** ;
- soutenir les initiatives des propriétaires qui veulent améliorer les **performances énergétiques** de leur logement.
- favoriser des projets d'habitat participatif.
- Soutenir, si l'occasion se présente, la création de **Community Land Trust**. Ces CLT prennent possession de biens immobiliers et ne revendent que le bâtiment ou les logements aux candidats propriétaires afin de réduire le coût de l'achat, le sol restant propriété du CLT.
- Imposer, dans le cadre de la politique d'octroi des permis d'urbanisme, des obligations assurant la **mixité sociale** (diversifier la taille des logements), prévoyant une proportion de logements dits « adaptables » et de logements intergénérationnels dits « kangourous ».
- Créer une cellule d'action contre les logements vides : cadastre, contacts avec les propriétaires, taxation, prise en gestion publique ou via l'AIS, chercher des solutions pour donner accès aux étages au-dessus des commerces, possibilité de saisie des logements vides.

## Donner une place à chacun

### Petite enfance, enfance et jeunesse

- prendre et/ou encourager des initiatives de **soutien à la parentalité**, en partenariat avec les milieux d'accueil, avec un effort particulier vis à vis des enfants porteurs d'un handicap ou issus de milieux précaires ;
- rendre accessibles à tous les enfants les milieux d'accueil de qualité ;
- développer l'accueil extrascolaire (après l'école, le WE et durant les congés) et soutenir des initiatives rencontrant ces besoins ;
- permettre aux enfants de se **déplacer de façon autonome** en adaptant et en sécurisant les infrastructures ;
- d'une manière générale, être à l'**écoute** et attribuer une place aux enfants/jeunes (conseil des enfants/jeunes, conseil communal des enfants) et plus particulièrement les consulter pour l'installation ou la rénovation d'espaces récréatifs qui leur sont dédiés ;

- **soutenir** les mouvements et associations de jeunesse dans une vision multiculturelle et de mixité sociale ;
- encourager et soutenir les initiatives et actions **intergénérationnelles** (maisons de quartier, partenariats école/maison de repos, ...);
- rendre accessible une **alimentation** de qualité, si possible bio et/ou de circuit court, notamment dans les crèches et les cantines scolaires, et développer des actions d'éducation pratique à la qualité de l'alimentation (potager dans les écoles, initiation à la cuisine, visite d'entreprises bio...).

## **Migration – inter culturalité - diversité**

- accueillir les réfugiés dans la **dignité** et le **respect mutuel** ;
- distribuer un **fascicule d'accueil à tout nouvel habitant** qui comprendrait toutes les informations utiles concernant la commune (les services, les associations, les activités...) et un exposé des valeurs citoyennes (relations de voisinage, respect de l'environnement ...). Spécialement à l'intention des personnes d'origine étrangère et/ou primo-arrivantes, ce fascicule reprendrait, de manière non-stigmatisante, les valeurs fondatrices de notre société et les droits et les devoirs de chacun. Il pourrait être conçu en partenariat avec des associations concernées par les questions d'intégration (ex : Zéphyr), qui pourraient l'utiliser dans leur travail (**« parcours d'intégration »**) ;
- renforcer les cours de **langue française** et/ou soutenir les initiatives allant dans ce sens ;
- développer et/ou soutenir des actions visant **l'intégration des enfants** de l'immigration, notamment dans les écoles et les milieux d'accueil ;
- soutenir les **initiatives** de citoyens qui s'impliquent dans des actions d'accueil et de rencontres interculturelles ; reconnaître et soutenir les associations communautaires menant des projets citoyens d'intégration et d'émancipation dans le respect de nos valeurs démocratiques ;
- créer un **cadre** de dialogue et de concertation permettant aux associations locales d'aborder sereinement et sans tabou les questions interculturelles ;
- initier une gestion de la diversité culturelle, notamment par la formation, avec les acteurs concernés (enseignants, police, services sociaux et culturels...) et les associations impliquées ;
- désigner une **personne référente** qui serait aussi personne ressource en matière de diversité et d'inclusion (formation à prévoir) ;
- gérer au cas par cas les demandes de non-mixité dans les infrastructures sportives communales, en excluant les raisons communautaires ;
- éviter les discriminations à l'embauche dans les services communaux.

## **Seniors**

*Avec l'allongement de la durée de la vie, il existe une diversité de seniors (de 60 à 90 ans et plus), ce qui implique le développement de politiques différenciées.*

- rendre **accessibles** les lieux dédiés au public (pour les personnes à mobilité réduite ou difficile) ;

- maintenir la **mobilité** pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent plus conduire, en développant ou encourageant des initiatives comme Basse-Meuse mobilité ou des transports par bénévoles ;
- initier, développer et/ou soutenir des initiatives visant le **maintien à domicile**, dans la sécurité et avec une qualité de vie satisfaisante pour les personnes ne souhaitant pas intégrer une institution ;
- maintenir une insertion sociale satisfaisante en développant ou en soutenant des initiatives de réseau intergénérationnel (maison de quartier, contact à domicile, voisin vigilant...), et une **participation** à la vie sociale, culturelle et sportive de la commune ;
- à l'instar des handicontacts mis en place par l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité), organiser un « **seniors contact** » géré par un personnel de référence spécialisé (formation à prévoir), chargé de réceptionner et de traiter les demandes en rapport avec la population senior ;
- informer sur l'existence dans la commune de « cantou » pour accueillir en journée les personnes désorientées et permettre ainsi à leur famille de souffler, et multiplier les propositions similaires ;
- accorder une attention particulière aux aînés précaires et aux isolés, par exemple via des informations sur les services de télévigilance, des visites systématiques, l'accompagnement dans le cadre des soins de santé, de chauffage ou d'achats, les plans canicule ;
- assurer une concertation approfondie entre tous les services communaux, CPAS et soins à domicile pour développer l'accompagnement à domicile.
- créer des **espaces de convivialité ouverts à tout.e.s**, pour sortir les **personnes âgées précaires ou isolées** de leur isolement et de leur solitude. Prendre une tasse de café, s'asseoir autour d'une table et discuter, jouer aux cartes, prendre un goûter, etc. sont des activités possibles au quotidien. Exemples : l'Alzheimer café à Richelle ou le dispositif « Mon fauteuil, mon café, mon journal » à Brive-la-Gaillarde (France). Nous faciliterons les actions culturelles ciblées pour les aînés telles que ciné-débats ou encore des conférences.
- mettre en place un « **service senior** » **au sein de l'administration** qui servira de porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux ainé.e.s (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, etc.).

*Voir aussi notre vision de l'intergénérationnel au point 4 du § « Donner place et moyens aux plus jeunes » ci-dessous.*

## Personnes en situation de handicap

*La politique des personnes en situation de handicap relève presqu'exclusivement d'autres niveaux de pouvoir. Toutefois, la commune peut prendre ou encourager des initiatives destinées à faciliter la vie des personnes porteuses de handicap et à améliorer leur qualité de vie.*

Les objectifs pour ces concitoyens se confondent avec la plupart des objectifs concernant les seniors, c.à.d. accessibilité, mobilité, insertion sociale, information et traitement des demandes par un « handicontact ». Les services proposés aux seniors pourraient donc être étendus aux personnes dont le handicap nécessite un suivi équivalent.

## Promouvoir la santé et le bien-être

*La santé est un enjeu majeur pour tout un chacun. Cela est d'autant plus vrai qu'une part non négligeable de la population est âgée ou vit dans des conditions relativement précaires. Par ailleurs, à Visé, les habitants sont soumis à de fortes pressions environnementales : nous avons été particulièrement touchés par le nuage de Tchernobyl en 1986, la présence de radon (gaz radioactif) dans certaines habitations a été détectée, le niveau de bruit est relativement élevé et la qualité de l'air relativement mauvaise, particulièrement en ce qui concerne la pollution due aux particules fines. De plus, nous pouvons craindre l'impact potentiel du Trilogiport.*

*La commune peut jouer un rôle de prévention, de promotion de la santé et d'« alerte » quand des situations particulières peuvent présenter un risque sanitaire pour les habitants, notamment élaborer une procédure et désigner une personne de référence en cas de risque sanitaire ou encore encourager la réalisation d'un cadastre santé de la population (épidémiologie) et prendre des mesures en conséquence.*

À cet égard, nous souhaitons :

- ouvrir le **dialogue** avec les citoyens pour qu'ils soient partenaires des actions communales de santé, en particulier en associant les groupes d'habitants concernés par une même thématique (pollutions intérieures dans les logements sociaux, ou nuisance air ou bruit dans une école, ou initiatives d'alimentation saine en milieu scolaire ou dans un quartier, ...) ;
- élaborer avec tous les acteurs locaux un **plan « alimentation-santé »** autour du « bien manger-bien bouger » ; garantir l'accès à la qualité alimentaire via les produits frais, locaux et de saison, éventuellement distribués par des groupements d'achats communs (GAC), la promotion des potagers collectifs et solidaires, les cantines scolaires bio, des frigos accessibles gratuitement pour y déposer des surplus alimentaires à l'intention de ceux qui en ont besoin ;
- améliorer globalement les conditions de vie, notamment celles touchant au logement, au cadre paysager, aux **espaces verts** (y compris les plaines de jeux) ;
- faciliter l'accès aux **sports** (aspects financiers – informations), soutenir le sport non compétitif et encourager l'activité physique en général (marche, natation, vélo...). Associer services de sport, culturels, sociaux, enseignants et habitants dans l'élaboration et la réalisation de programmes d'éducation santé ;
- initier/encourager/soutenir la coordination des **soins** de première ligne et les pratiques de groupe.
- garantir l'accès à un **environnement sain**, en luttant contre les diverses pollutions (air, eau, sol, ondes électromagnétiques) ;
- adopter une charte ou un règlement sur l'épandage de produits phytosanitaires à proximité des habitations et des lieux communautaires afin d'interdire l'épandage de produits lors d'activités prévues sur ces espaces et de mettre en place une zone

tampon **sans pesticides**, sensibiliser les agriculteurs, soutenir les riverains en cas de problème, sanctionner si besoin ;

- faire de la commune une **commune « autoff »** en incitant les automobilistes à couper leur moteur lorsqu'ils sont à l'arrêt, notamment par une signalisation appropriée et disposée aux endroits stratégiques ;
- promouvoir des possibilités d'activités physiques et sportives pour tous, en favorisant ce qui est le plus directement accessible et le plus écologique : la marche et le vélo ; bien entretenir le parcours gym de la Julienne et créer un nouveau parcours à Lanaye entre le bac et la frayère, par exemple;
- garantir l'accès aux **services sociaux** de proximité et à des services de **santé** multidisciplinaires et financièrement abordables, comme les maisons médicales. Soutenir l'installation de médecins généralistes dans les quartiers ruraux et défavorisés ;
- réduire les inégalités sociales, qui jouent un rôle dans la santé publique ;
- porter une attention particulière aux personnes ayant des problèmes de santé ou une perte d'autonomie ;
- garantir un soutien suffisant, adapté et respectueux, aux associations de patients et groupes d'entraide (malades du cancer, aidants proches, volontaires pour les soins palliatifs, etc.) ;
- lutter contre les addictions (alcool, drogues, jeux, écrans) ;
- **lutter contre le bruit.** De nos jours, le bruit est devenu un fléau social, même dans les petites villes et à la campagne. Il provient principalement de la circulation des véhicules à moteur (y compris les avions) et de l'utilisation parfois abusive de machines diverses, tant par les particuliers et les travaux publics que certaines entreprises. **Visons DEMAIN** a pour objectif de réduire le bruit dans l'espace public. Les effets négatifs du bruit (à partir de 90 décibels) ont des répercussions sur les plans psychologique et physiologique. Moins de bruit, c'est tout simplement être en meilleure santé, c'est pouvoir rentrer plus facilement en contact avec ses concitoyens. Un cadastre du bruit devra permettre d'identifier les points noirs et de déboucher sur des mesures concrètes. La modération de la circulation en zone urbaine sera un axe majeur en lien avec la politique de mobilité durable. Une protection contre le bruit de l'autoroute devrait être étudiée.

*Voir également ci-après le § «Donner place et moyens aux plus jeunes », en particulier les points 8, 12 et 14.*

## 5. Donner du souffle à l'éducation, à la culture et à la jeunesse.

### **Donner place et moyens aux plus jeunes**

*L'école et l'éducation sont un véritable levier pour changer la société en profondeur, c'est pourquoi celle-ci doit être un lieu de démocratie, de participation active et de citoyenneté. Nous voulons faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation, en favorisant le mieux vivre et le bien manger et en favorisant d'une part les partenariats avec les acteurs culturels, sociaux ou économiques locaux, et d'autre part les collaborations entre les différents réseaux et acteurs dans le domaine de l'éducation – que ce soient les écoles, les maisons de retraite, les maisons de jeunes ou encore les crèches.*

*Par ailleurs, les écoles de village sont des lieux qui, de par leur taille et leur situation, créent un climat favorable à l'apprentissage et facilitent le lien entre les habitants, les parents et les élèves. Les écoles de village sont donc le lieu idéal pour mettre en place des initiatives et projets pédagogiques innovants.*

*En matière d'éducation, nous avons défini comme prioritaires les initiatives intergénérationnelles et interculturelles ainsi que le développement durable, notamment à travers l'alimentation.*

Dans cette optique, nous voulons :

- 1) encourager des initiatives qui s'inscrivent dans la **pédagogie du projet** et qui permettent de tendre vers la **gratuité à l'école** (voir ci-dessus). Les enfants sont les citoyens de demain et la pédagogie du projet permet d'impliquer l'enfant dès le plus jeune âge dans son apprentissage et de le rendre plus autonome et critique. Nous voulons soutenir cette forme d'enseignement qui va dans le sens de la participation citoyenne et qui permet, à l'échelle communale, de mettre en place des changements concrets et significatifs sur le long terme.
- 2) faciliter des **sorties scolaires** plus fréquentes pour que les enfants et les adolescents puissent **mieux connaître leur commune**. Ces sorties incluraient des échanges entre les écoles des différents villages et quartiers pour favoriser la cohésion de la commune. Par exemple, l'Échevinat de la Culture ou chaque école pourrait créer un dossier pédagogique sur son quartier/village. Ces dossiers pourraient ensuite être mis à disposition des autres écoles de la commune. Les écoles pourraient organiser des promenades du style « À la découverte des plantes sauvages » (élaboration de dossiers pédagogiques qui seraient mis à disposition des différentes écoles) ; des visites dans les différents villages et quartiers de la commune à la découverte du patrimoine culturel, architectural et naturel ; des visites de potagers collectifs, maraîchers et fermes locales afin d'éveiller les enfants et les jeunes à une conscience écologique, ... ;
- 3) **diversifier et augmenter l'offre d'activités extrascolaires au sein même des écoles, tous réseaux confondus**, en mettant en relation les associations (culturelles, sportives,...) et les écoles. Cela permettrait de répondre au besoin de beaucoup de parents d'avoir des garderies plus longues (au moins jusque 18h) et d'offrir aux

enfants et aux parents qui le désirent autre chose que de simples garderies ou études. Cela aiderait en effet les parents qui travaillent tard et dont les enfants souhaitent s'inscrire à des activités extrascolaires. L'enfant reste au sein de l'école et est encadré par des professionnels lors d'activités extrascolaires. Nous développerons et renforcerons l'accueil extrascolaire en donnant un cadre professionnel aux accueillant.e.s. Les activités seront inclusives et suffisamment diversifiées (culturelles, sportives, créatives, mise en contact avec la nature...) pour qu'elles puissent intéresser enfants et jeunes, après l'école, le weekend, et pendant les vacances scolaires. (cf. les collaborations entre l'école de Sarolay et l'Académie de Visé (éveil musical et théâtre), un club de karaté, une asbl qui dispense des cours d'anglais,... ce qui permet aux élèves de chaque tranche d'âge d'avoir la possibilité de s'inscrire à au moins une activité extrascolaire au sein de l'école). Nous veillerons également à permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques en s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées ;

- 4) favoriser l'**intergénérationnel**, c'est-à-dire créer des liens entre **écoles et aînés** (notamment via les maisons de retraite), en organisant des visites régulières aux aînés : implanter des écoles de devoir dans des maisons de retraite, solliciter les aînés habitant le village ou le quartier pour des leçons de jardinage, de couture ou de musique (par exemple dans le cadre de garderie et/ou pour améliorer l'offre d'activités extrascolaires au sein-même des écoles), organiser des rencontres dans le cadre d'un cours d'histoire ou de citoyenneté, leur présenter de petits spectacles, jouer avec eux à des jeux de société, proposer des animations diverses, permettre aux aînés d'avoir accès aux livres (ou autres : concerts, musées,...) en intégrant ce genre d'initiatives et services dans le cadre d'un cours (de citoyenneté, par exemple) ou via des associations.
- 5) Nous soutiendrons la **parentalité** et en créant des espaces de parole et de rencontre pour les jeunes parents et leurs enfants/tout-petits autour d'événements (ré)créatifs ponctuels ou réguliers (cf. le Babibar à Liège). Beaucoup de familles sont monoparentales et de tels espaces sont primordiaux pour assurer la solidarité et prévenir l'isolement.
- 6) soutenir **au sein des écoles et espaces publics, les initiatives** qui donnent un rôle accru aux **conseils de participation** et rassemblent la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir, particulièrement les projets qui mettent l'accent sur le **développement durable**, la citoyenneté active et l'écologie (notamment via l'adoption d'un Agenda 21 qui veille à impliquer les écoles) : végétalisation des cours de récréation, mise en place de fontaines d'eau potable, création de potagers collectifs ou compost, plantation de petits fruitiers (type groseilliers, framboisiers) dans les jardins des écoles, les parcs et espaces publics,... Lorsque les lieux le permettent, nous envisagerons aussi la plantation d'arbres fruitiers basses tiges (pommiers, cerisiers, etc), voire la plantation de nouveaux vergers publics communaux en cogestion avec des écoles, des associations et des citoyens. Nous valoriserons ces initiatives et faciliterons l'organisation de rencontres avec d'autres écoles ou quartiers afin d'inspirer, informer, voire former. Par exemple suite au projet Terra Viva au Collège Saint-Hadelin : les élèves pourraient se déplacer dans d'autres écoles de la commune. Ces rencontres seraient aussi l'occasion de favoriser l'interculturalité et la cohésion sociale de notre commune.

- 7) favoriser **la créativité et la solidarité des enfants durant les récréations** : coffres à jouets, mur d'expression à la craie, plaines de jeux innovantes, bancs de l'amitié,... Cela doit se faire dans un cadre de vie convivial et propice au calme et à la créativité. C'est pourquoi nous devons **réduire le bruit** dans les écoles, partout où cela est possible, par des aménagements légers d'isolation acoustiques ainsi que par des aménagements d'espaces silencieux pour les enfants qui désirent se retrouver au calme pendant leur pause. Exemple : 15 min de lecture obligatoire sur le temps de midi au collège de Banon en France. Pour réduire le bruit, revaloriser les temps de midi, en faire un moment pédagogique. Nous voulons aussi favoriser la pleine conscience et la méditation dans le cadre scolaire. Par ailleurs, nous initierons ou encouragerons et soutiendrons les projets visant à introduire l'art et la culture à l'école -domaines essentiels à la formation d'un esprit ouvert et critique. (*Voir aussi le § « Valoriser culture et cultures ».*)
- 8) faire des milieux d'accueil, des écoles et des maisons de repos des partenaires privilégiés pour la bonne pratique alimentaire, et ce en collaboration avec les parents et les acteurs de la santé. Nous voulons faire de l'**alimentation durable** la norme en :
- créant un **droit à un repas sain à l'école pour tous les enfants**, gratuit pour les ménages modestes, à prix coûtant pour les autres ;
  - incluant progressivement l'alimentation locale et durable (bio) dans les **marchés publics**: un maximum de produits locaux et en circuits courts, de saison et bio, dans les cantines scolaires, les crèches, les lieux d'accueil extrascolaires, les restaurants sociaux, les repas à domicile (CPAS), les maisons de repos, les hôpitaux, lors d'événements communaux et de fêtes locales... Nous y intégrerons des clauses qui permettent d'avoir des repas sains, équilibrés et de qualité à prix coûtant (et en prévoyant un prix réduit pour les familles à faibles revenus) ;
  - sensibilisant les écoles des différents réseaux scolaires afin de proposer des repas de qualité (marché commun avec la commune, mise à disposition du cahier de charge communal, formations communes du personnel des cuisines...) ;
  - soutenant des **actions de sensibilisation et d'éducation** autour de l'alimentation durable et de qualité, ainsi que les activités favorisant l'apprentissage du goût et de la diversité alimentaire : création et diffusion de livrets de recettes, rencontres de personnes plus âgées ou de culture culinaire différente, collations saines, potagers dans les écoles, etc. Nous encouragerons par ailleurs les activités scolaires qui mettent les enfants en contact avec l'alimentation et la nature : visites actives de fermes, cueillette de champignons, cuisine des légumes cultivés dans l'enceinte de l'école, création de potagers et des poulaillers dans les écoles, plantation d'arbres fruitiers et des arbustes de petits fruits dans - ou aux abords - des écoles et dans les espaces publics, ...
- 9) inciter les jeunes à devenir acteurs de leur vie et de leur commune. Nous voulons créer et faire fonctionner avec un **conseil consultatif « éducation – jeunesse »**, constitué à la fois de jeunes des différents villages de notre commune et de

professionnels des différents domaines liés à l'éducation (éducateurs, écoles, associations, ...). Nous établirons ainsi un dialogue entre les autorités communales et les premiers concernés, à savoir les jeunes et les acteurs dans le domaine. Sur base de ce dialogue, nous pourrons mettre en œuvre une série d'actions tournées vers la jeunesse et l'éducation en général dont nous assurerons l'équité et la variété. Cette démarche va dans le sens de la participation citoyenne qui est une priorité pour **Visions DEMAIN** les jeunes pourront rapporter leurs envies et s'investir en tant que véritables citoyens, acteurs de et dans leur commune. Un budget serait mis à la disposition du conseil de la jeunesse afin de concrétiser certaines actions, et nous créerons et veillerons à la bonne gestion d'un espace public numérique (EPN) pour permettre aux jeunes citoyens et aux associations actives dans le domaine socio-éducatif de mener à bien leurs projets en ayant accès à des outils informatiques.

- 10) Créer des **espaces de vie et de rencontres** où les jeunes pourront organiser des activités, se rencontrer et échanger, organiser des loisirs ou des sorties (patinoire, cinéma, foire...). Deux titulaires observateurs et médiateurs pourront être élus par le conseil communal de la jeunesse. Certains **espaces publics et infrastructures sportives** doivent être réhabilités (ou créés) dans les différents villages. Nous voulons que le **sport** soit vecteur de plaisir, de bonne santé et de valorisation personnelle. Le sport doit être accessible à tous, **non systématiquement compétitif** et aménagé pour les sportifs à mobilité réduite. Afin de promouvoir le sport auprès des différents publics (enfants, jeunes, parents, aînés) des weekends « découvertes » et des présentations multisports participatives devraient être organisés (sur l'Île Robinson, par exemple) dans un esprit convivial.
- 11) introduire la méditation dans les écoles en donnant accès à des initiations et des séances de méditation en pleine conscience et des moments de relaxation ou de lâcher prise. Cet accent sur **la pleine conscience et la méditation** va de pair avec une éducation à la paix, au vivre ensemble dans l'assertivité, la compassion et la non-violence, et facilite l'apprentissage et les études grâce à la confiance en nos capacités et au retour au calme de nos idées. Nous pensons aussi qu'il est important d'inclure dans les cours de citoyenneté et de philosophie, des leçons de communication non-violente. Si la méditation se fait dans le cadre de cours du soir, ceux-ci doivent être accessibles à tous, sans discrimination.
- 12) soutenir les **campagnes de prévention et d'éducation** sur les violences, les discriminations, les diverses assuétudes, les techniques de manipulations et autres formes de pouvoir et exploitation. Ces campagnes prendront diverses formes, notamment des conférences et des débats organisés par les jeunes en collaboration avec les intervenants sociaux et éducatifs. Des témoignages (témoins, acteurs ou victimes) et des professionnels seront invités à aborder la problématique sous différents angles. Afin d'assurer l'efficacité de ces campagnes, elles devront se poursuivre à long terme et être constamment réévaluées.

De plus, dans le cadre de ces campagnes de prévention, nous favoriserons la **participation citoyenne** et impliquerons les jeunes : création de vidéos, flyers ou affiches sur le sujet, déplacements dans les différentes écoles de la commune pour présenter leurs travaux,... Une rotation sera mise en place, ce qui favorisera aussi la cohésion et la solidarité au sein de la commune.

- 13) soutenir et mettre en place des **maisons ou clubs de jeunes**, élément essentiel dans l'élaboration de notre politique d'éducation-jeunesse. Pour ce faire, nous mettrons des locaux communaux à disposition. L'équipe d'éducateurs et d'intervenants sociaux multiculturels de la Ville permettra un fonctionnement en réseau de ces maisons de jeunes et de maisons de quartier afin qu'elles interagissent et s'entraident. Des ateliers, des vacances et des sorties y seront programmés.
- 14) créer un **réseau d'aide, sécurisant et de soutien pour les adolescents** harcelés ou victimes de rackets, de violences physiques, verbales ou psychologiques, de discrimination, ou qui seraient enfermés dans la drogue et l'alcoolisme. Dans cette perspective, nous soutiendrons les services et centres de guidance existants tels que Openado ou le centre de guidance L. Halkein, sur la prise en charge des questions d'alcool, drogue, ou analphabétisme. Nous prévoirons un service de numéros verts garantissant l'anonymat, l'accueil et l'aide à tous les habitants de la commune ; nous coordonnerons la collaboration entre les différents intervenants socio-éducatifs (écoles, services sociaux médecins, psychologues, policiers ...). L'organe de communication pourra aider ces intervenants à coordonner leurs actions et leurs solutions en interagissant avec un objectif commun.
- 15) Installer un **Wifi public** sur certains sites publics : Place Reine Astrid, au Centre culturel, mais aussi dans les lieux où les jeunes se rassemblent dans les quartiers ou villages et où cela est possible.

## Valoriser culture et cultures

*Pour soutenir et promouvoir les richesses de notre commune, nous misons sur une politique participative et novatrice en ce qui concerne la culture et le tourisme.*

*La culture est trop souvent le parent pauvre de la politique et Visé ne fait pas figure d'exception. Le pouvoir communal, qui est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, et le citoyen ont tous deux un rôle à jouer, d'autant plus dans une commune comme la nôtre, riche en diversité culturelle et talents artistiques.*

*La politique culturelle que nous souhaitons mettre en place doit se faire avec les citoyens, par et pour les citoyens, pour que les projets mis en place soient de qualité, accessibles à tous et représentatifs de la diversité culturelle des villages et quartiers visétois. Le citoyen doit devenir acteur de la culture et nous considérons les écoles comme des partenaires essentiels à l'élaboration de toute politique culturelle communale.*

Dans cette optique, nous voulons :

- 1) travailler à la reconnaissance d'un vrai **centre culturel** afin de bénéficier de subsides et d'élargir l'offre culturelle et en augmenter sa qualité. Étant donné le moratoire actuel sur la reconnaissance des centres culturels, nous établirons des synergies transcommunales avec les communes limitrophes et l'Euregio. Nous pourrons ainsi multiplier l'offre et les initiatives. Dans le cadre de la reconnaissance du Centre Culturel, nous mettrons en avant notre souhait de réouverture du cinéma Excelsior. Un appel à projets pourrait être lancé et le citoyen consulté concernant l'avenir de leur cinéma.

- 2) Développer les initiatives favorisant l'accès à la culture pour tous. Cela peut prendre la forme d'un **package-culture** comprenant des abonnements aux musées communaux ou des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal, mais aussi, pour élargir l'horizon, dans des communes limitrophes. En effet, comme expliqué au point précédent, nous envisagerons de développer un programme culturel avec des communes voisines (Oupeye, Blegny, Bassenge, Eben-Emael, Maastricht). Faciliter l'accès à la culture pour tous peut aussi prendre la forme d'un chèque-culture offert à chaque jeune de 18 ans qui lui permettra d'acheter des livres, des tickets de concert et des places de spectacles. Cela pourrait aussi se faire en parallèle de la mobilité, par exemple en offrant une entrée gratuite pour un musée à l'achat d'un abonnement de bus.
- 3) Créer et fonctionner avec un **conseil culturel** constitué de professionnels des différents domaines culturels (théâtre, musique,...) mais aussi de professionnels du **tourisme** afin de favoriser les liens entre les différents secteurs et d'assurer l'équité et la variété dans l'offre culturelle et touristique communale. Ce conseil constituerait ou inclurait également une structure de dialogue interculturel. Ceci permettrait aux associations locales actives sur les questions de cohésion sociale et de pluralisme culturel d'aborder les questions interculturelles de manière participative et de dialoguer avec les pouvoirs publics.
- 4) **Collaborer avec les écoles** de la commune afin de favoriser la culture, l'interculturalité et l'art au sein des écoles. Encourager l'utilisation des bâtiments scolaires pour l'accueil d'activités culturelles destinées au public (et non pas seulement aux élèves, en dehors des horaires scolaires). Stimuler les projets culturels à l'école, encourager et simplifier l'accueil d'artistes (locaux et autres) dans les écoles, notamment en informant les équipes éducatives des éventuels subsides (Fédération Wallonie-Bruxelles) existants et en mettant à disposition l'information résultant des cadastres effectués par l'équipe de communication. Encourager les «sorties culturelles» : expositions, théâtre, rencontres avec des artistes sur leur lieu de travail,...
- 5) **Gérer les ressources dont dispose notre commune au service du bien commun.** Nous voulons mettre à disposition des **locaux communaux inoccupés**, ainsi que les lieux culturels les jours où ils sont inoccupés pour fournir des infrastructures et créer des espaces de production, d'échanges et d'apprentissage, et favoriser l'accès pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite, à des locaux adaptés à la création artistique et à la vie culturelle : local de répétition, ateliers d'artistes, salles d'exposition (permanente ou non), espace de coworking, organisation d'événements culturels (conférences, rencontres avec des auteurs,...) par des associations ou acteurs locaux (comme les librairies), des ateliers créatifs,... Nous veillerons à préserver les cultures locales et leurs moyens d'expression. Dans la même lignée, nous souhaitons mettre en place une **cartographie des ressources publiques sous-utilisées** (comme les véhicules communaux hors des heures de services, des salles communales, de locaux utilisés partiellement) afin de les mettre à disposition des entrepreneurs innovants ou des citoyens.
- 6) Assurer la **transparence de l'information** relative aux infrastructures disponibles pour les artistes locaux ou associations culturelles : listing, modalités d'accès, tarifs,

critères d'accessibilité... Aussi, nous voulons accorder un soutien aux activités et aux infrastructures culturelles en toute transparence et sur base de critères de soutien établis dans le cadre de subventions communales. Dans ce cadre, nous veillerons à l'égalité des chances en matière de subvention et à la reconnaissance des associations communautaires et des associations qui organisent des activités d'apprentissage du français ou du néerlandais afin d'assurer l'émancipation, l'intégration et la rencontre interculturelle.

- 7) Inciter le citoyen à **se réapproprier les espaces publics et verts** dans les villages et quartiers de notre commune **et aller à la rencontre des autres**. Nous voulons promouvoir et/ou organiser des **événements qui créent des ponts entre la culture, la mobilité, l'environnement, la santé, l'éducation** : marchés multiculturels, Marché de Noël alternatif et familial, « Rue du Bien-Manger », marché d'artisanat et créateurs locaux. (cf. « Couleurs Locales » qui pourrait s'exporter/s'adapter dans d'autres endroits de la commune), « La Ville/Rue/Ile aux enfants », « La place aux enfants/jeunes/aînés » (cf. « Avril en ville » à Liège, par exemple) : rue bloquée pour les piétons, ou place du village réservée un dimanche par moi aux enfants/aînés, collaboration avec des acteurs culturels (artistes, bibliothèques, associations...), animations pour les différentes tranches d'âge, autour d'un thème ou non,...

Parallèlement à ce type d'événements ponctuels ou réguliers, nous souhaitons créer des espaces de rencontre, d'échange et de parole intergénérationnels et interculturels entre les citoyens de notre commune, notamment en facilitant des collaborations entre les écoles et les maisons de retraite, ou l'organisation de cafés philosophiques et littéraires, de ciné-débats, ciné-clubs ou clubs de lecture. En plus de pouvoir s'adapter aux différentes tranches d'âge, toutes ces activités pourraient soit se décliner dans les différents quartiers ou villages, soit fonctionner de manière **itinérante**, de village en village.

*Voir aussi dans la priorité 2 le § «Développer un tourisme durable et participatif mettant en valeur le patrimoine local »*

## **6. Quelques projets, de Cheratte à Petit-Lanaye**

**Pour Visons DÉMAIN la Vallée de la Meuse est un enjeu majeur de notre cadre de vie.** Nous nous engageons dès lors à poursuivre et concrétiser la réflexion supracommunale menée dans le cadre du Schéma de développement de l'Arrondissement de Liège ( SDALg), que les communes membres ont adopté, et dans celui du Schéma Provincial de Développement territorial.

Ainsi, il faut tendre vers une « **Vallée-Parc** » attractive, accessible et accueillante afin d'y intégrer de façon harmonieuse les activités économiques, l'habitat, les modes doux et la nature. Une vallée dans laquelle les autorités sont attentives à protéger les paysages, à éviter la concentration des nuisances et des pollutions, à développer la mobilité douce et les réseaux de transport structurants offrant une alternative à la voiture. Une vallée dans laquelle elles s'attaquent au niveau élevé de précarité, contribuent à la transition économique, au recyclage des zones d'activité économique désaffectées, aux circuits courts et au tourisme vert y compris fluvial et favorisent la régénération urbaine, la valorisation des quartiers autour des gares et le lien avec les berges du fleuve. La question de la réduction du

*bruit et de la pollution liées à l'autoroute doit aussi être posée. Cela peut aussi viser l'augmentation des survols à trop basse altitude des avions se dirigeant vers Bierset. Cette vision implique à nos yeux la mise sur pied d'une gouvernance supra-locale démocratique et participative qui promeut la créativité et reconnaît le rôle culturel et scientifique de la métropole liégeoise.*

## **Une politique d'urbanisme qui maîtrise la pression immobilière**

Depuis 2008, Visé est une des communes de l'arrondissement où l'on crée le plus de logements<sup>1</sup>, sans pour autant que ceux-ci soient à la portée de tous.

Nous proposons de ramener Visé dans la moyenne de l'arrondissement (et en tout cas de respecter l'objectif adopté dans le SDALg à savoir 67 nouveaux logements par an) et de veiller à ce que les nouveaux projets contribuent à la mixité sociale.

Il faut aussi respecter avec plus de conviction les objectifs et balises du schéma de structure communal.

Nous proposons notamment de :

- ne plus autoriser la jonction des constructions entre villages et entre les villages et la ville (stop construction) : entre Cheratte-Haut et Sarolay, entre Nivelle-Lixhe et Lanaye, et entre Richelle et Visé, stopper l'urbanisation du Chemin de Richelle en mettant en œuvre tous les moyens politiques et juridiques,
- maintenir l'activité agricole autour de la Ferme du Temple à Visé et assurer la préservation du patrimoine bâti,
- veiller à la qualité de vie tant des nouveaux habitants que des anciens,
- faire participer les habitants aux politiques d'urbanisme et à la réflexion concernant l'évolution de leur quartier ou village, notamment dans le cadre d'éventuels projets de densification (autour de la gare de Visé, par exemple) ou de projets de construction importants,
- s'opposer à tout projet démesuré de promotion immobilière,
- imposer des conditions aux projets d'habitats groupés ou de lotissements favorisant la mixité sociale, notamment au profit des jeunes ménages,
- promouvoir une véritable éco-construction et intégrer les logiques d'éco-quartiers dans la réflexion,
- encourager la rénovation des immeubles, y compris via la RVH (Régionale Visétoise d'Habitations), ainsi que l'habitat partagé ou l'habitat kangourou (une personne âgée loge un jeune qui peut lui rendre des petits services),
- maîtriser les demandes des promoteurs immobiliers pour les projets d'immeubles à appartements : privilégier les localisations urbaines, respecter les balises de densité sauf réelle justification, tenir compte de la hauteur et de la profondeur des bâtiments voisins et de l'impact visuel, être attentif aux conséquences sur la mobilité, ...
- augmenter le niveau de qualité des projets de lotissement y compris en terme d'intégration et de transition écologique.

---

<sup>1</sup> "Selon le SDALg : de 2002 à 2007, 28 logements ont été créés par 10.000 habitants, Visé était alors juste dans la moyenne, mais de 2008 à 2013, 63 logements par 10.000 habitants (environ 107 logements par an sur l'ensemble de la commune) ont été créés, la moyenne étant de 29. Visé devenant la 3e commune qui construit le plus de logements dans l'arrondissement en proportion de sa population."

## Réinvestir les cœurs de villages

Parallèlement au changement de visage de la ville, **Visons DEMAIN** a pour ambition que la commune **réinvestisse les cœurs des villages avec la participation des habitants** : une attention systématique à la qualité de l'espace public et à son fleurissement, la réalisation de petits aménagements qui donnent envie de se retrouver ou de se promener, des espaces partagés, l'amélioration des trottoirs et des chemins piétons, la sécurisation des cyclistes, des budgets participatifs pour des projets qui apportent de la convivialité, la mise à disposition de Petites Infrastructures Sociales de Quartier dans les villages qui n'en ont pas encore (par exemple conserver le Foyer social à Lixhe ).

## Lutter contre les retombées de pesticides

Pour des raisons de santé publique, il nous semble important que la commune se soucie des retombées qui résultent de certaines **pulvérisations de pesticides**. Plusieurs zones d'habitat peuvent en effet être concernées par cette problématique (Richelle, certains quartiers visétois, Loën). Nous proposons qu'un code de bonne pratique soit discuté avec les exploitants agricoles et que le Règlement général de police soit complété. Au-delà d'une surveillance générale, la commune doit réagir lorsque des riverains sont victimes de retombées de pesticides sur leur terrain avec les conséquences que cela peut entraîner pour les enfants qui jouent dans le jardin ou pour les animaux domestiques : faire dresser un PV, réaliser des prélèvements, intervenir auprès des services régionaux, convoquer l'agriculteur,... Les pratiques de certains exploitants doivent évoluer et si besoin des zones-tampons doivent être imposées.

## Suivre de près les dossiers environnementaux

*La commune devrait se soucier de près de plusieurs dossiers qui nous concernent :*

- Le **Recyparc** d'Argenteau est saturé et n'a pas l'espace pour assurer le tri complet des différentes fractions. Un autre site doit être proposé à Intradel pour le déplacer. Pourquoi pas au Port d'Argenteau ou au zoning de Visé-Nord ?
- Comme des citoyens et des Ecolos l'avaient dénoncé, le projet de **Trilogipart** s'avère être un échec en matière d'emplois et de développement de la voie d'eau malgré le coût massif des investissements publics. Le respect des conditions mises au fonctionnement du Trilogipart, y compris en ce qui concerne le bruit et les rejets de microparticules font partie de nos priorités. Il en est de même de la réorientation des activités vers la transition écologique (et non la promotion du transport international routier) et de la réflexion pour une reconversion du site de Chertal cohérente avec le projet de « Vallée-Parc ».
- Pourquoi encore attendre pour construire la **station d'épuration** de Visé que l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergence et l'Epuration) avait dû reporter en raison du projet de centrale électrique TGV abandonné depuis des années ? Et la station d'épuration de Nivelle qui doit épurer les eaux de Devant-le-Pont et de Lixhe, quand sera-t-elle opérationnelle ?
- Le permis pour améliorer le traitement à Lixhe-Compost, Centre de compostage de Loën, est toujours en attente. Tant qu'Intradel n'a pas son nouveau permis, il ne peut pas faire les investissements pour éliminer le problème des odeurs. Le Collège communal est en partie responsable du retard ...

*Parcourons notre commune du sud au nord pour découvrir quelques projets ou problématiques à mettre en exergue.*

## **Cheratte-Sarolay-Argenteau**

La Ville doit s'investir pour **changer le visage de Cheratte** (enfin !)

Cela doit être une de ses priorités : un projet réaliste mettant en avant les atouts du site – notamment son histoire et sa localisation - et porteur d'enthousiasme doit être défini avec les citoyens, les opérateurs publics (dont la SPI) et les investisseurs potentiels. La réhabilitation du charbonnage et l'aménagement de la Paire au bois doivent déboucher rapidement sur la création de logements et d'activités créatrices d'emplois et de services privés et publics avec une attention particulière à la qualité des espaces publics. La commune doit, en outre, obtenir que la SNCB concrétise la réouverture d'un point d'arrêt avec parking relais. Cette réouverture demandée depuis 2001 est désormais actée dans le Schéma de développement de l'Arrondissement de Liège et dans les plans de la société ferroviaire (étude AnGeLiC). Elle permettrait d'insérer Cheratte au futur Réseau Express liégeois avec des liaisons cadencées permettant la connexion au futur tram liégeois via Bressoux d'une part et les Guillemins d'autre part. Dans un second temps, un second point d'arrêt pourrait d'ailleurs être rouvert à Argenteau-Hermalie. Cette réorganisation des transports en commun devrait aussi permettre une meilleure desserte de Cheratte-Hauteurs et Sarolay. La Ville doit aussi veiller à ce que le nouveau propriétaire du Château Saroléa intègre son projet dans cette vision globale en garantissant aux habitants l'accès au parc. Sans attendre, il faut mettre fin à l'actuel dépôt de déchets dans la Paire au Bois.

La **Vallée de la Julienne mais aussi l'arboretum et la Belle-Fleur** sont des atouts qui méritent plus d'attention. Nous proposons un balisage et un entretien vraiment régulier des sentiers depuis Cheratte-Bas, Sarolay, Wixhou et Richelle, dans la vallée (y compris les ponts) et vers les autres communes, la sécurisation des accès pour les groupes et des traversées piétonnes à Argenteau. Mais aussi une appropriation de ce patrimoine par les écoles. Nous proposons aussi une réflexion citoyenne sur l'avenir des étangs et les activités à développer dans la Vallée.

## **Richelle et la problématique du trafic**

Le village de **Richelle** est confronté à la problématique du trafic de transit entre le pays de Herve et l'accès à l'autoroute au pont d'Argenteau.

La rue principale est souvent étroite, le stationnement y est compliqué et souvent non réglementaire, ce qui entraîne à certains endroits des dégâts aux trottoirs et génère de l'insécurité pour les usagers faibles. Il nous semble opportun d'envisager des zones de stationnement alterné et une sécurisation des endroits les plus dangereux par des dispositifs type potelets. Comme dans le reste de la commune, il faudrait sensibiliser et encourager les propriétaires disposant d'un garage ou d'une allée à y stationner leur véhicule plutôt que sur la voie publique. La localisation judicieuse de dispositifs de ralentissement (notamment à l'entrée du village en venant de Dalhem) doit être étudiée.

La configuration du village ne permet généralement pas d'y circuler très rapidement (mais certains y arrivent). Dans le cadre d'un village apaisé, il serait opportun d'y généraliser le 30 km/h à l'exception de l'axe principal.

La problématique du stationnement non réglementaire est également prégnante à d'autres endroits du village (rue sur la Carrière ....) et de la commune. Il est donc nécessaire de sensibiliser les usagers (quelques mètres à pied ne sont pas insurmontables). Il faut aussi encourager les automobilistes à stationner sur la route, et non à cheval sur la route et le trottoir, ce qui aura par ailleurs un effet positif sur les vitesses excessives.

## Visé (centre et Devant-le-Pont)

*Les prochains mois et années verront la réalisation de plusieurs projets importants :*

- **Un nouvel aménagement de la Place Reine Astrid :**
  - le projet initial devait donner à Visé un espace public convivial et polyvalent. Le Collège communal l'a grignoté pour y multiplier les places de parkings. **Visons DEMAIN** souhaite revenir au projet initial et ne maintenir au plus que quelques places de stationnement de courte durée,
  - nous voulons que ce nouveau site au cœur de la Ville soit pour tous les Visétois et tous les usagers et visiteurs, un lieu de rencontre permettant diverses animations culturelles, sociales et festives ; des idées et des dynamiques nouvelles pourraient surgir d'une consultation citoyenne ... à charge pour la commune de les soutenir ou de les faire aboutir, cela au profit de tous, y compris du commerce.
- La nouvelle Grand-Place rendra indispensable l'adoption d'un **nouveau plan de circulation de l'hyper-centre** sachant que l'immobilisme nuit au dynamisme de la ville et de son commerce – aussi, nous proposons :
  - accès direct à la rue commerçante via le rond-point de la Collégiale (inversion du sens de circulation),
  - mise à double sens du Boulevard avec modération de la vitesse,
  - amélioration de la qualité et de la sécurité des parcours piétons et cyclistes (notamment la mise en œuvre de l'obligation de généraliser les SUL), extension ponctuelle de la future zone piétonne de la Place en concertation avec les commerçants et les riverains (par exemple un week-end par mois).
- **L'adaptation du parage** : sachant qu'un parking payant sera bientôt ouvert dans le nouvel immeuble du bas de l'Avenue Albert 1<sup>er</sup>, nous proposons de :
  - maintenir un temps de gratuité du parage en centre-ville,
  - mettre en œuvre une signalisation précise des parkings (éventuellement avec une indication des places libres sur certains d'entre eux),
  - augmenter la capacité du parking de la gare,
  - assurer une meilleure rotation des véhicules dans la zone bleue, mais sans excès (attention aux objectifs financiers des entreprises spécialisées).
- **La rénovation du quartier de la Wade** : sachant qu'un schéma directeur a été arrêté, nous proposons :
  - d'intégrer de façon suivie la population aux décisions concernant son quartier,
  - de maintenir un nombre suffisant de logements sociaux et veiller à la mixité sociale, y compris dans les projets privés,

- d'intégrer une salle polyvalente pour le quartier et son comité,
- de prévoir un lieu où les jeunes du quartier peuvent se retrouver entre eux,
- de veiller à la convivialité des espaces publics, à l'agrément des déplacements piétons et cyclos et aux perspectives visuelles vers la vallée,
- d'être attentif au respect des objectifs de développement durable du projet.

**Visons Demain** estime que d'autres projets doivent également être mis en avant :

- **La modernisation de la gare actuelle.** La commune a négocié avec la SNCB le déplacement de la gare et la construction, au-dessus des voies, d'immeubles à appartements. Il faudra être particulièrement attentif à l'intégration de ce projet dans le quartier. En attendant cette future nouvelle gare, nous souhaitons que la SNCB mette fin à la dégradation des services (forte réduction des heures d'ouverture et du service ferroviaire) et aux problèmes d'accessibilité. Sans tarder, plusieurs investissements doivent se concrétiser notamment pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite : adaptation de l'escalator pour assurer un fonctionnement normal permanent, rehaussement des quais pour permettre un accès de plain-pied aux wagons, installation d'un ascenseur, parage sécurisé des vélos, rétablissement de 2 trains par heure vers Liège avec 1 vers Bruxelles ...
- **L'accès aux berges de la Meuse et à l'Ile Robinson** : Visé a perdu l'accès à son fleuve lors de la construction de l'autoroute. Elle mérite de reconquérir cet accès. Cela est d'autant plus important que le Schéma Provincial de Développement territorial fait du développement du tourisme fluvial une de ses priorités. Nous proposons qu'un projet de parc-passerelle entre le centre de Visé et l'Ile Robinson soit étudié – via un concours d'idées - afin que des financements vers les niveaux provincial et wallon puissent être demandés,
- La réalisation d'un **axe cyclable continu d'est en ouest de Berneau à Haccourt**, ce qui implique notamment la transformation de la voirie à Devant-le-Pont (entre les ponts de Visé et de Haccourt) en véritable boulevard urbain et la **remise en état des éléments du réseau cyclable de Saint-Remy à Lanaye**.

La société **SAREC installée à Navagne** a d'abord eu une autorisation pour regrouper et trier des déchets de différentes catégories. Cela a entraîné des odeurs pestilentielles en raison de la présence de déchets putrescibles. Le permis a été modifié : seuls les déchets inertes devraient être aujourd'hui admis. Mais il y a une montagne de déchets parfois encore odorante que l'exploitant devrait enlever et envoyer vers une unité de traitement autorisée. Le Collège communal a trop laissé faire l'entreprise : au départ il n'a pas introduit de recours contre les conditions laxistes, ensuite, il n'a pas surveillé et n'a réagi que tardivement lorsque les riverains et Ecolo ont alerté les médias. Actuellement, il n'arrive toujours pas à faire enlever les déchets. Il faut être ferme avant que l'entreprise ne se mette ou ne tombe en faillite !

## Loën

Un permis a été octroyé en 2017 pour l'installation au Port de Loën d'un **Centre de regroupement et de prétraitement** de 200.000 m<sup>3</sup> **de boues de dragage** en partie classées dangereuses sur barges – et ce malgré certaines critiques et incertitudes.

Aujourd’hui, le même groupe industriel a déposé une demande de permis pour un centre de regroupement et de prétraitement de 40.000 m<sup>3</sup> de boues de dragage en partie classées dangereuses toujours à Loën, mais derrière CBR. Cette fois aucune étude d’incidences n’est prévue. Un projet identique de lagunage avait été refusé en 2004. Pour **Visons DÉMAIN** il n’est pas acceptable que de nouveau un tel centre de prétraitement des boues de dragage soit autorisé à cet endroit. Il n’est pas acceptable d’encore concentrer plus de nuisances à Lixhe et Lanaye, villages qui en subissent déjà plus que leur part.

Les habitants de **Loën** ont subi à de nombreuses reprises ces derniers mois des **retombées de poussières et des vents porteurs d’odeurs chimiques de type ammoniacal**. Après différentes interventions de riverains, la société CBR a reconnu qu’elle était responsable de ces problèmes et s’est engagée à mettre en œuvre des solutions. Là encore, la Ville a été attentiste et n’a guère joué son rôle. Ce n’est que sous la pression des riverains qu’elle a décidé de réunir le Comité d’accompagnement qui ne s’était d’ailleurs plus réuni depuis longtemps. Pour **Visons DÉMAIN**, le Collège communal doit être plus proactif : les réunions de comité d’accompagnement doivent être régulières et permettre de faire le point sur les évolutions des entreprises et les problèmes détectés. Il faut une réaction des personnes compétentes dès qu’elles sont alertées par des riverains.

## Lixhe – Lanaye

A **Lanaye**, la plupart des mesures de compensation liées au chantier de la 4<sup>e</sup> écluse ne sont pas encore réalisées, en contradiction avec les impositions du permis de l’écluse. Ces mesures de compensation devaient améliorer le lien entre le village et la Meuse, créer des espaces publics attractifs et des zones naturelles complémentaires et lui restituer un véritable intérêt touristique, notamment dans le cadre du tourisme fluvial. La Commune ne semble guère s’en être souciée. **Visons DÉMAIN** estime que la commune doit exercer les pressions voulues pour obtenir que la Région respecte ses engagements.

Lanaye (Petit-Lanaye inclus) est le **point d’entrée de la Wallonie** tant par voie terrestre que par la voie d’eau. Le projet Interreg avait permis entre 2001 et 2006 de créer un réseau de promenade entre Geer et Meuse, d’aménager un bac pour traverser la Meuse et une expo permanente dans la Maison de la Montagne Saint-Pierre. Ce potentiel et le patrimoine naturel exceptionnel de la Montagne Saint-Pierre doivent mieux être mis en avant. Le réseau cyclable doit être poursuivi et se connecter au réseau des Pays-Bas. La **ferme de Caster**, au cœur d’un site exceptionnel, est de nouveau à l’abandon après les travaux de réparation consécutifs à un incendie : cette absence de projet est incompréhensible à un endroit qui fait le lien entre les deux Limbourg et la Province de Liège. **Les habitants de Lixhe et Lanaye** ont d’ailleurs souvent un sentiment d’abandon de la part de la commune sauf lorsqu’il est question d’y installer des activités lourdes de nuisances ... Pour **Visons DÉMAIN**, il est temps d’élaborer avec eux des projets pour améliorer la qualité de vie et la convivialité dans les villages et pour y développer des activités touristiques. Pourquoi ne pas créer un parcours Vita (gym) à Lanaye entre le bac et la frayère, par exemple ?